



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 avril 2019  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2020

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2020

### Titre IV

### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 15

### Établissements humains

#### Programme 12

#### Établissements humains

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
Orientations générales. . . . .	4
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018** . . . . .	13
Annexe***	
Exécution du programme en 2018***. . . . .	26
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020**** . . . . .	43

\* [A/74/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme indiqué aux paragraphes 15.11 à 15.22, la structure du programme changera en 2020. On trouvera en annexe des informations sur l'exécution du programme, tel qu'il était structuré en 2018.

\*\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



---

Annexes

I.	Organigramme et répartition des postes pour 2020 .....	64
II.	Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents .....	65



## Avant-propos

L'urbanisation durable est un catalyseur de la réalisation des objectifs de développement durable. En s'attachant à exposer clairement la relation entre l'urbanisation durable et les objectifs de développement durable, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a déterminé que seuls une stratégie réformatrice bien définie, des partenariats et une vision nouvelle et novatrice du développement permettraient de répondre aux problèmes de développement persistants ou nouveaux, y compris l'extrême pauvreté, les taudis, l'insuffisance des services de base, les inégalités socioéconomiques, l'exclusion sociale et la marginalisation, la discrimination fondée sur le genre, les crises humanitaires, les conflits, les défis liés aux changements climatiques et les taux de chômage élevés, problèmes qui sont de plus en plus concentrés dans les zones urbaines.

Le travail mené par ONU-Habitat année après année a montré que si nous faisons les bons choix pour nos villes, conformément au Nouveau Programme pour les villes et à l'objectif de développement durable n° 11, il sera plus facile d'atteindre d'autres objectifs et cibles de développement et de susciter des changements qui bénéficient à des millions de personnes, en veillant à ce qu'aucun être humain ni aucune partie du monde ne soient laissés de côté.

Lorsque j'ai rejoint ONU-Habitat, en janvier 2018, j'ai engagé un processus de réforme interne destiné à faire en sorte que le Programme soit à même de s'acquitter au mieux de son mandat, de manière transparente, responsable, efficiente et efficace, pour qu'en définitive il inspire confiance. Ce processus a également pour buts d'accroître au maximum la valeur ajoutée du Programme à l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies et d'aider véritablement les États Membres, les autorités locales et les autres parties prenantes à relever les défis de l'urbanisation durable.

L'objectif ultime de notre mandat est d'améliorer la vie des gens. Nous avons pour mission de transformer les lieux et les collectivités pour améliorer la qualité de vie de tous et toutes. Quand j'ai visité les implantations sauvages de Mathare à Nairobi, en mars 2018, j'ai passé du temps sur place avec des jeunes femmes et hommes qui m'ont fait part de leurs préoccupations, de leurs aspirations et de leurs expériences. C'était une rencontre exaltante, qui m'a convaincue de l'utilité de notre action. Conscient que des millions de familles vivent dans des taudis urbains, ONU-Habitat œuvre en faveur « d'une meilleure qualité de vie pour tous et toutes dans un monde en pleine urbanisation », en s'employant à améliorer le logement et les services urbains, à créer des espaces publics sûrs pour tout le monde, à promouvoir l'entrepreneuriat, à favoriser la cohésion sociale et à donner de meilleurs moyens de s'en sortir aux membres les plus vulnérables de nos sociétés. J'ai quitté Mathare plus déterminée que jamais à faire en sorte qu'ONU-Habitat ne laisse aucun être humain ni aucune partie du monde de côté.

La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains  
(Signé) Maimunah Mohd Sharif

## Orientations générales

### Mandat et considérations générales

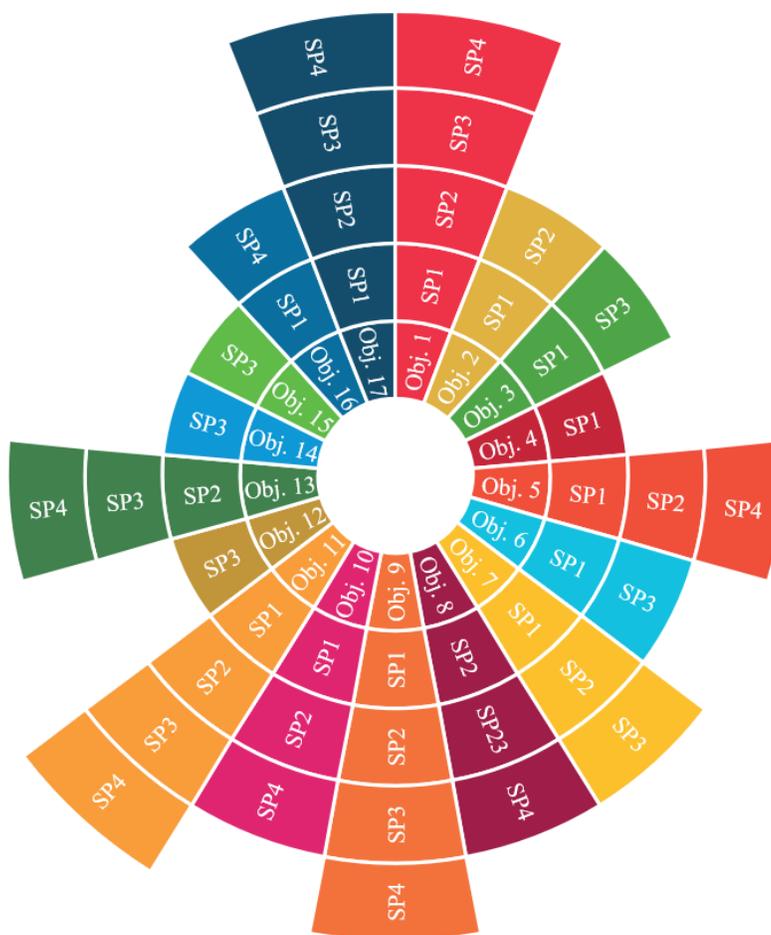
- 15.1 Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coordonne la mise en œuvre des activités relatives à l'urbanisation durable et aux établissements humains durables dans le système des Nations Unies. Par les activités normatives et opérationnelles qu'il mène aux niveaux mondial, régional, national et local, il appuie les efforts des États Membres en faveur des villes et des établissements humains durables. Il dirige et coordonne également les activités de suivi et d'établissement de rapports concernant les progrès mondiaux accomplis aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. Le mandat du Programme découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, à savoir la résolution 3327 (XXIX), par laquelle l'Assemblée a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En application de la résolution 56/206, ce dernier est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.
- 15.2 D'ici à 2050, la population urbaine devrait pratiquement doubler, ce qui fera de l'urbanisation l'une des plus importantes évolutions du XXI<sup>e</sup> siècle. L'urbanisation avance à un rythme exceptionnel ; des taux de progression de 90 % sont enregistrés dans des zones parmi les moins développées, où le phénomène est très peu maîtrisé et les capacités et ressources très limitées. La croissance urbaine non planifiée favorise l'expansion des implantations sauvages et des taudis, manifestations criantes de la pauvreté urbaine et des inégalités. Les logements demeurent largement inabordables dans les pays en développement et dans certains pays développés. Plus de 1,6 milliard de personnes dans le monde vivent dans des logements indécents, dont 1 milliard dans des taudis. Environ 1,2 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 2,5 milliards n'ont pas accès à des installations sanitaires sûres. Moins de 35 % des villes des pays en développement traitent leurs eaux usées. Les habitants de taudis n'ont pas de droits fonciers ni de sources de revenus décentes ; ils souffrent de l'exclusion sociale et de la marginalisation. Toutes ces formes d'exclusion touchent les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et les autres groupes marginalisés de manière disproportionnée. Dans certaines parties du monde, les zones urbaines sont de plus en plus les epicentres des crises et le théâtre d'une insécurité et d'une violence qui contribuent parfois aux déplacements et aux migrations forcées. Il y a actuellement dans le monde 763 millions de migrants internes et 224 millions de migrants internationaux, dont la plupart vivent dans les zones urbaines, souvent dans des conditions difficiles. Les villes sont responsables de 60 à 80 % de la consommation d'énergie, de 70 % des émissions de carbone et de plus de 70 % de l'utilisation des ressources. Les citoyens pauvres subissent les pires conséquences des catastrophes naturelles et des crises et conflits liés aux changements climatiques ou provoqués par l'homme. Si l'urbanisation s'accompagne de difficultés, elle offre également des possibilités inestimables, qui peuvent être bénéfiques dans tous les types d'établissements humains.
- 15.3 ONU-Habitat cherche également à renforcer la capacité des gouvernements de formuler et d'appliquer des politiques de développement durable dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte de l'ONU pour le développement.

### Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 15.4 ONU-Habitat se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social,

intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 15.I illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 15.I  
Établissement humains : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable



- 15.5 Les objectifs des sous-programmes vont également dans le sens des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, en particulier dans le document final de cette dernière, que l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 71/235, et le Nouveau Programme pour les villes, qu'elle a adopté dans sa résolution 71/256. Les objectifs concordent également avec le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Accord de Paris, le document final de la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants de 2016, intitulé « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants », le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, conclu en 2018, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, intitulé « L'Afrique que nous voulons » (résolution 71/254), et la résolution 2419 (2018) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité.

## Contexte actuel

- 15.6 En mai 2018, ONU-Habitat a présenté à l'Assemblée générale le premier d'une série de cinq rapports quadriennaux sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Établi en consultation avec 23 entités des Nations Unies, les 5 commissions économiques et sociales régionales et 30 partenaires, le rapport comporte une analyse qualitative et quantitative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. On y trouve également des recommandations sur les mesures à prendre pour faciliter l'élaboration des rapports suivants, jusqu'en 2036.
- 15.7 En juillet 2018, l'objectif de développement durable n° 11 a fait l'objet d'un premier examen à l'occasion de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui sert de cadre mondial au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. ONU-Habitat est l'organisme chef de file désigné pour la mise en œuvre de nombreux indicateurs de l'objectif 11. Les débats se sont fondés sur un rapport global relatif aux progrès accomplis en vue de rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables, intitulé « Tracking progress towards inclusive, safe, resilient and sustainable cities and human settlements: SDG 11 synthesis report – high-level political forum 2018 ». Avec d'autres organismes chefs de file, dont le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que d'autres parties prenantes, ONU-Habitat a appuyé diverses activités méthodologiques et travaillé avec des pays à l'élaboration, entre autres, de systèmes de collecte de données et de guides sur les technologies géospatiales.
- 15.8 La neuvième session du Forum urbain mondial, plus grande instance mondiale relative à l'urbanisation durable et aux établissements humains durables, à laquelle sont représentés les autorités nationales, régionales et locales, la société civile, les parlementaires, les collectivités locales, le secteur privé, les organisations multilatérales, les universitaires, les chercheurs et diverses autres parties prenantes, s'est tenue à Kuala Lumpur en février 2018. Les participants ont partagé leurs connaissances et leurs expériences concernant l'urbanisation durable et les établissements humains durables et se sont prononcés en faveur de l'application au niveau local et de l'intensification de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, dans l'optique d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La Déclaration de Kuala Lumpur sur les villes à l'horizon 2030, document final de cette session, met en exergue les défis auxquels continuent d'être confrontés les villes et les établissements humains. Il y est souligné qu'il est urgent d'agir pour faire face à ces difficultés, sachant que les villes recèlent un pouvoir de transformation et qu'il existe une aspiration réelle à ne laisser de côté aucun être humain ni aucune partie du monde. La Déclaration comporte également des recommandations sur des mesures concrètes à prendre, comme l'adoption de mécanismes de gouvernance collaborative et de solutions innovantes.
- 15.9 En décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution [73/239](#), par laquelle elle a créé la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, composée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, organe universel, du Conseil exécutif comptant 36 membres et du Comité des représentants permanents. La première session du nouvel organe directeur doit se tenir en mai 2019.

## Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 15.10 S'agissant de l'exécution du plan de travail annuel et du budget pour 2020, la démarche d'ONU-Habitat est présentée dans son nouveau plan stratégique pour la période 2020-2025, dans lequel sont passés en revue ses points forts et faibles, les possibilités qui s'offrent à lui et les difficultés qu'il pourrait rencontrer, et sont définies une vision, une mission et une orientation stratégique nouvelles. Y sont également détaillés la méthode de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et

les moyens de réalisation de l'objectif de développement durable n° 11 et d'autres objectifs pertinents.

- 15.11 La vision énoncée dans le nouveau plan stratégique, qui est plus directement axé sur l'amélioration de la vie des gens, est la suivante : « Une meilleure qualité de vie pour tous et toutes dans un monde en pleine urbanisation ». La mission qu'ONU-Habitat se donne dans ce plan est de « promouvoir des changements en profondeur dans les villes et les établissements humains, grâce à l'apport de connaissances, à des services consultatifs, à l'assistance technique et à la collaboration, de façon à ne laisser de côté aucun être humain ni aucune partie du monde ». Quatre objectifs interdépendants et complémentaires, autour desquels s'articule la nouvelle structure des sous-programmes du plan de travail, sont définis dans le plan stratégique :
- a) réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural ;
  - b) meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ;
  - c) renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain ;
  - d) prévention et gestion efficaces des crises urbaines.
- 15.12 Dans sa décision 2019/209, le Conseil économique et social a autorisé le Secrétaire général à établir, à titre exceptionnel, le projet de budget-programme d'ONU-Habitat pour 2020 en se fondant sur la nouvelle orientation stratégique d'ONU-Habitat présentée dans le projet de plan stratégique pour la période 2020-2025, sans préjudice de toute décision que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale pourraient prendre au sujet du rapport de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
- 15.13 Le projet de budget-programme pour 2020 comprend donc quatre nouveaux sous-programmes, décrits ci-après.
- 15.14 Dans le cadre du sous-programme 1, intitulé « Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural », ONU-Habitat s'emploiera à consolider sa vaste expérience dans les domaines des services de base, du logement et de l'assainissement des bidonvilles, de l'aménagement des terres, de la mobilité urbaine et de l'espace public. Les Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale sont des cadres essentiels pour guider l'exécution des produits prévus au titre du sous-programme. Se fondant sur ces instruments, sur d'autres orientations normatives et sur sa vaste expérience en matière d'exécution de projets sur le terrain dans des domaines tels que l'espace public, la mobilité durable, l'eau et l'assainissement, les infrastructures sociales et matérielles de base et l'énergie, ONU-Habitat intensifiera ses efforts dans ces domaines. En portant une attention accrue à la croissance et à la régénération effectives des établissements, le Programme répond aux demandes explicites d'appui que lui ont adressées les États Membres, les autorités locales et les partenaires ; à cet égard, il mettra à profit son expérience en matière de reconstitution du tissu urbain et de rénovation urbaine, ainsi que de revalorisation *in situ*, notamment dans les sites patrimoniaux. Dans l'exercice de son rôle de coordonnateur, il collaborera avec d'autres mécanismes de coordination des Nations Unies, dont ONU-Eau, ONU-Énergie et l'initiative Énergie durable pour tous, des entités des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'UNESCO, et un grand nombre de partenaires et d'acteurs non gouvernementaux ou du secteur privé.
- 15.15 Le sous-programme regroupera les domaines thématiques ci-après, qui figurent dans le plan stratégique pour 2014-2019 :
- a) législation, foncier et gouvernance urbains (actuel sous-programme 1) ;
  - b) planification et aménagement du milieu urbain (actuel sous-programme 2) ;
  - c) services urbains de base (actuel sous-programme 4) ;
  - d) logement et assainissement des bidonvilles (actuel sous-programme 5).

- 15.16 Dans le cadre du sous-programme 2, intitulé « Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions », ONU-Habitat mettra ses connaissances et compétences à profit. L'attention accrue portée à la connectivité et à la planification régionale découle de plusieurs études qui ont démontré le lien étroit existant entre la planification urbaine et régionale et la promotion de la prospérité partagée. De concert avec des partenaires stratégiques, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale, le Programme aidera les autorités publiques à différents niveaux à élaborer des politiques, des cadres et des mesures visant à stimuler la productivité des villes et des régions au moyen d'une approche intégrée du développement territorial. En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres organisations, ONU-Habitat s'emploiera à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et l'accès à un travail décent pour tout le monde, en particulier les femmes et les jeunes, grâce à des politiques et mesures spécifiques.
- 15.17 Ce nouveau sous-programme constituera pour ONU-Habitat un domaine de travail élargi, regroupant les activités relatives aux recettes locales, aux finances municipales et à la croissance économique inclusive qui relèvent de l'actuel sous-programme 3 (Économie urbaine et finances des collectivités municipales).
- 15.18 Au titre du sous-programme 3, intitulé « Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain », ONU-Habitat renforcera son rôle de catalyseur pour l'action dans le domaine climatique à l'échelle mondiale, en rapprochant les politiques et acteurs mondiaux, nationaux et locaux de contextes urbains particuliers. Il construira son portefeuille d'actions pour le climat dans le cadre d'une démarche stratégique combinant des services consultatifs, une coopération technique, des activités de sensibilisation, des compétences thématiques, des partenariats et la production et le partage de connaissances sur les meilleures pratiques internationales. Les activités menées par ONU-Habitat sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci dans les villes et autres établissements humains créeront une plateforme destinée à faciliter l'établissement de liens entre les acteurs locaux et mondiaux et encourageront la participation des autorités publiques locales et régionales à ces processus. Elles viseront principalement à aider les communautés vulnérables et marginalisées, en particulier celles qui vivent dans des implantations sauvages, à renforcer leur résistance aux changements climatiques, dans le cadre de stratégies plus larges de durabilité urbaine. ONU-Habitat aidera les villes à mettre en place des infrastructures résilientes et durables et les encouragera à porter une attention particulière aux secteurs urbains produisant de fortes émissions de gaz à effet de serre, tels que ceux des transports, des bâtiments et des déchets urbains solides, lors de la planification des services urbains. Il collaborera par ailleurs autant que possible avec d'autres organismes des Nations Unies. Un partenariat sera ainsi établi avec le PNUE, qui possède des compétences particulières en matière de surveillance de la qualité de l'air et d'adaptation reposant sur les écosystèmes, afin de contribuer aux travaux menés par ONU-Habitat sur la planification urbaine et métropolitaine, qui visent à aider les administrations locales à améliorer leurs plans d'action relatifs à la qualité de l'air et au climat. ONU-Habitat travaillera également avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour mieux faire connaître les questions relatives aux villes et autres établissements humains et renforcer la diffusion des connaissances et des pratiques optimales internationales en appui à la mise en œuvre des stratégies de lutte contre les changements climatiques. Enfin, il collaborera avec les gouvernements pour garantir l'accès – par l'intermédiaire de différents mécanismes des Nations Unies, tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds pour l'adaptation – à des ressources climatiques et environnementales permettant une action urbaine.
- 15.19 Dans le cadre de ce nouveau sous-programme, ONU-Habitat ira plus loin dans les travaux sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets qu'il a menés au titre du sous-programme 2 (Planification et aménagement du milieu urbain) du plan stratégique pour 2014-2019.

- 15.20 Dans le cadre du sous-programme 4, intitulé « Prévention et gestion efficaces des crises urbaines », ONU-Habitat proposera des solutions intégrées à l'appui de l'action humanitaire, des efforts de développement et de l'action politique plus larges menés par d'autres entités des Nations Unies, en particulier le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le Programme sera appelé à mieux appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les pays touchés par les conflits et les catastrophes naturelles ou causées par l'homme, à veiller à ce que ses travaux contribuent, de manière coordonnée, à l'engagement pris par le système des Nations Unies de pérenniser la paix et d'assurer une réponse globale de l'ensemble du système dans les situations d'urgence complexes, et à aider davantage les États Membres à mettre en œuvre le Cadre de Sendai et à faire face aux difficultés causées par l'afflux massif de migrants (résolution 26/2 du Conseil d'administration). Les travaux qu'il mène dans le domaine foncier, par exemple, s'inscrivent dans le cadre plus large des activités de prévention des conflits menées par le PNUD, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et d'autres entités. Le Programme continuera de mettre ses connaissances techniques au service de certains réseaux des Nations Unies, comme le Comité permanent interorganisations pour l'action humanitaire et le Réseau des Nations Unies sur les migrations, et de fournir des services consultatifs en matière d'urbanisme aux coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire.
- 15.21 Au titre de ce nouveau sous-programme, ONU-Habitat s'emploiera à approfondir ses travaux en matière de résilience, de relèvement, de reconstruction et de réaction aux crises relevant de l'actuel sous-programme 6 (Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine).
- 15.22 Les travaux d'ONU-Habitat qui relèvent actuellement du sous-programme 7 (Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines) seront exécutés au titre de tous les sous-programmes, conformément au repositionnement d'ONU-Habitat en tant que centre d'excellence et d'innovation.
- 15.23 Dans le cadre de son travail normatif, qui comprend diverses activités de développement des connaissances, de recherche et de renforcement des capacités, ONU-Habitat établira des normes, proposera des règles et des principes et fera connaître les meilleures pratiques. En outre, il suivra les progrès mondiaux et aidera les organes intergouvernementaux, régionaux, nationaux et infranationaux à formuler des politiques relatives aux villes et autres établissements humains durables. À ces fins, le Programme s'appuiera sur son expérience de travail normatif fondé sur l'analyse des faits. Ce travail s'illustre notamment dans les publications phares d'ONU-Habitat (le *Rapport mondial sur les établissements humains* et le rapport intitulé *L'état des villes dans le monde*), désormais réunis en un rapport périodique sur les villes du monde, le *World Cities Report*), la base de données sur les indicateurs urbains mondiaux, les outils destinés à améliorer l'accès à la propriété et la sécurité des droits fonciers mis au point en coopération avec le Réseau mondial des instruments fonciers, et les Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous.
- 15.24 Dans le cadre de ses activités opérationnelles, qui visent à fournir aux parties intéressées diverses formes d'assistance technique, ONU-Habitat s'appuiera sur ses compétences spécialisées incomparables en matière de coopération technique pour exécuter des programmes et projets relatifs aux établissements humains destinés à apporter un précieux appui ad hoc aux États Membres aux fins de la mise en œuvre de politiques, stratégies, meilleures pratiques et normes.
- 15.25 À cet égard, ONU-Habitat s'appuiera sur son expérience en matière d'exécution, aux échelons local, national et régional, de programmes et projets ayant des effets concrets sur la vie des bénéficiaires. Au fil des ans, il a initié des projets divers et variés, en grande partie axés sur la programmation intégrée aux fins de l'urbanisation durable, mais aussi sur l'intervention en situation de crise, s'agissant des efforts de reconstruction et de relèvement après une catastrophe ou à l'issue d'un conflit. En outre, ONU-Habitat met en œuvre des projets à la demande des autorités nationales et locales.
- 15.26 Au titre de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Programme travaillera de concert avec une multitude de partenaires et fera appel à diverses

ressources pour obtenir des résultats durables permettant de relever les défis de l'urbanisation. Il œuvrera en étroite coopération avec les autorités nationales et locales et collaborera avec des institutions financières internationales, des banques régionales de développement, des entités du secteur privé et de la société civile, des établissements de recherche et de formation, des universitaires et d'autres partenaires. Le Forum urbain mondial est un exemple de la coopération et de la collaboration d'ONU-Habitat avec un très large éventail de partenaires aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

- 15.27 Le Programme jouera un rôle catalyseur en menant des activités de promotion, de communication et de vulgarisation, en mobilisant un appui public et politique et en multipliant ses interventions collaboratives à tous les niveaux, notamment aux fins de l'échange de bonnes pratiques. Il tirera le meilleur parti des instruments de sensibilisation et de diffusion des connaissances que sont notamment le Forum urbain mondial (qui contribue aussi désormais à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes), la Journée mondiale des villes, la Journée mondiale de l'habitat et le *World Cities Report*. En sa qualité de coordonnateur du système des Nations Unies pour les activités touchant l'urbanisation durable et les établissements humains durables, ONU-Habitat suivra la situation et les tendances mondiales, établira des rapports à leur sujet et dirigera et coordonnera l'exécution du Nouveau Programme pour les villes à l'échelle du système, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Il recourra à des solutions innovantes et intelligentes et se fondera sur des données et analyses fiables générées grâce à des dispositifs tels que l'Observatoire urbain mondial et l'Indice de prospérité des villes pour concourir au suivi, à l'échelle mondiale, des objectifs de développement durable liés à l'urbanisation.
- 15.28 En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutions, ONU-Habitat travaillera en collaboration avec tous les organismes des Nations Unies, afin notamment de progresser dans l'élaboration d'un cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des plans d'action régionaux, ainsi que d'une stratégie du système des Nations Unies en faveur d'une urbanisation durable. Il collabore actuellement avec l'OMS et l'UNICEF dans le suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et avec la FAO et la Banque mondiale sur les questions touchant à l'occupation des terres. Il coopère également avec le HCR, l'OIM et le Programme alimentaire mondial pour intégrer le développement urbain durable dans l'action humanitaire et le Nouveau Programme pour les villes dans les activités relevant d'ONU-Eau et d'ONU-Énergie, ainsi que pour établir les cadres régissant les mécanismes de financement conjoints et pour harmoniser l'application du Cadre de Sendai avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Il collabore étroitement avec le PNUE dans le cadre du Partenariat pour des villes plus vertes pour promouvoir un développement urbain écologiquement viable. À cet égard, ONU-Habitat continuera, dans le cadre de son rôle normatif, à coopérer étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales et les commissions économiques régionales en tant que plateforme de connaissances et premier point de contact mondial pour l'accès aux données et aux connaissances sur les villes et les agglomérations urbaines et rurales dans toutes les régions et dans tous les pays du monde entier.
- 15.29 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Des ressources extrabudgétaires suffisantes sont disponibles pour exécuter les travaux prévus et livrer les produits escomptés ;
  - b) Les administrations nationales et locales continuent de solliciter l'appui technique d'ONU-Habitat pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques, plans et stratégies ;
  - c) Les zones où ONU-Habitat et ses partenaires exécutent des programmes et des projets connaissent une stabilité sur les plans social, politique et macroéconomique ;
  - d) Des données urbaines désagrégées sont disponibles pour appuyer les travaux de recherche et l'action de plaidoyer d'ONU-Habitat.

- 15.30 ONU-Habitat intègre la problématique femmes-hommes dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, en appliquant systématiquement le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Par exemple, les résultats escomptés pour 2020 au titre du sous-programme 1 cadrent avec l'objectif d'ONU-Habitat, à savoir de renforcer la sécurité des droits fonciers des femmes dans les États arabes. Pour ce qui est du sous-programme 4, les produits escomptés portent notamment sur la fourniture de conseils concernant l'accès des femmes aux ressources foncières, qui contribue à consolider la paix dans les pays sortant d'un conflit.

### Activités d'évaluation

- 15.31 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2018 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 :
- a) Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans son rapport sur l'évaluation du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ([E/AC.51/2015/2](#)) ;
  - b) Auto-évaluation : programme pour un développement urbain durable ;
  - c) Auto-évaluation : Groupe de l'urbanisme et de l'expansion et de l'aménagement urbains ;
  - d) Auto-évaluation : programme pour Sri Lanka (2013–2017) ;
  - e) Auto-évaluation : Réseau mondial des instruments fonciers, phase 2 ;
  - f) Auto-évaluation : stratégie de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau (2013–2017) ;
  - g) Auto-évaluation : évaluation de fin de programme de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les collectivités sujettes aux catastrophes dans le nord du Ghana ;
  - h) Auto-évaluation : accord de coopération entre le Groupe de la jeunesse et des moyens de subsistance et Hivos ;
  - i) Auto-évaluation : évaluation conjointe à mi-parcours du projet en faveur des villes durables et résilientes ;
  - j) Auto-évaluation : réduction des risques urbains et renforcement de la résilience en Afrique lusophone.
- 15.32 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et auto-évaluations mentionnées au paragraphe 15.31 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. Par exemple, à l'issue d'une évaluation de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau, il a été recommandé d'élaborer la stratégie de l'Alliance pour 2018-2022. Un groupe de travail établi à cet effet a par la suite établi une nouvelle stratégie guidant les travaux futurs de l'Alliance. La réforme organisationnelle et la réforme en matière de gouvernance qui sont en cours à ONU-Habitat et qui visent à adapter le Programme à l'objectif visé font suite aux recommandations issues des évaluations tendant à renforcer la responsabilisation, l'efficacité et l'efficience.
- 15.33 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2020 :
- a) Évaluation d'ONU-Habitat par le BSCI (débutant en 2019 et devant s'achever en 2020) ;
  - b) Auto-évaluation : plan stratégique pour la période 2014–2019 ;
  - c) Auto-évaluation : Forum urbain mondial, dixième session ;
  - d) Auto-évaluation : incidence de l'Indice de prospérité des villes ;
  - e) Deux auto-évaluations : programmes pour le Mozambique et le Rwanda ;

- f) Six auto-évaluations : projets prenant fin en 2019, concernant notamment les logements, l'espace public urbain, les finances municipales, les villes et les changements climatiques, les meilleures pratiques et la résilience des villes ;
- g) Trois auto-évaluations thématiques : projets concernant la jeunesse, l'égalité des genres et l'eau et l'assainissement ;
- h) Auto-évaluation : projets concernant la jeunesse et l'égalité des genres.

## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

### Programme de travail



### Sous-programme 1 Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

#### 1. Objectif

- 15.34 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réduire les inégalités entre les communautés et au sein des communautés et de réduire la pauvreté dans le continuum urbain-rural.

#### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 15.34 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 4 (assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

#### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

##### Des droits fonciers renforcés pour les hommes et les femmes dans les pays arabes

Les parties concernées du secteur foncier dans la région arabe, telles que les spécialistes des questions foncières, les institutions publiques, les milieux universitaires et les organisations de la société civile, reconnaissent de plus en plus que la manière dont la terre est évaluée, exploitée et contrôlée est un élément clef du développement social et économique durable, de la paix et de la stabilité et de la réalisation des droits de la personne.

De 2016 à 2018, ONU-Habitat a facilité, par l'intermédiaire du Réseau mondial des instruments fonciers, de la Banque mondiale et de la FAO, la mise en place de l'Initiative foncière arabe, qui sert de plateforme aux acteurs fonciers et aux parties prenantes de la région pour collaborer et renforcer leurs capacités en vue de concevoir et de mettre en œuvre des solutions novatrices et inclusives face aux problèmes fonciers.

De 2016 à 2018, ONU-Habitat et le Réseau mondial des instruments fonciers<sup>a</sup> ont adapté et mis à l'essai en Iraq des outils fonciers inclusifs, tenant compte de la problématique femmes-hommes et adaptés aux besoins pour démontrer qu'ils pouvaient aider à renforcer les droits fonciers des Yézidis. Grâce à ces instruments, plus de 1 000 déplacés yézidis ont pu être réinstallés dans 15 villages et villes du district de Sinjar et des certificats d'occupation ont été délivrés à 1 312 ménages. Pour nombre d'entre eux, il s'agissait là du premier document d'occupation jamais obtenu et d'un premier pas vers l'obtention d'un titre de propriété foncière en bonne et due forme. Ces démarches ont été réalisées dans le cadre d'une approche locale et ont permis de renforcer l'autonomie des collectivités et leur collaboration avec les autorités.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

Il s'agit d'aider à renforcer les capacités des institutions de la région arabe participant à l'administration des biens fonciers pour que des instruments et méthodes fonciers inclusifs et tenant compte de la problématique femmes-hommes, comme ceux mis au point par le Réseau mondial des instruments fonciers, soient utilisés.

En réponse, à partir de 2019 et en 2020, ONU-Habitat, par l'intermédiaire de l'Initiative foncière arabe, renforcera les capacités des institutions régionales, nationales et locales responsables de l'administration des biens fonciers d'utiliser des outils et approches inclusifs et tenant compte de la problématique femmes-hommes, comme ceux mis au point par le Réseau mondial des instruments fonciers.

En 2020, ONU-Habitat s'emploiera à élargir ses partenariats dans la région, en particulier avec les donateurs, les milieux universitaires et le secteur privé, en tenant des réunions de groupes d'experts. Par ailleurs, il organisera des ateliers de renforcement des capacités, mènera des activités de sensibilisation et produira de la documentation technique. Il fournira des services consultatifs techniques aux pays pour les aider à utiliser des instruments fonciers inclusifs et tenant compte de la problématique femmes-hommes. Les expériences acquises et les enseignements retenus en Iraq seront communiqués aux parties prenantes de la région en vue de leur application dans d'autres pays. Cela permettra aux divers acteurs du développement d'harmoniser leurs méthodes d'action pour faire face aux problèmes fonciers dans la région.

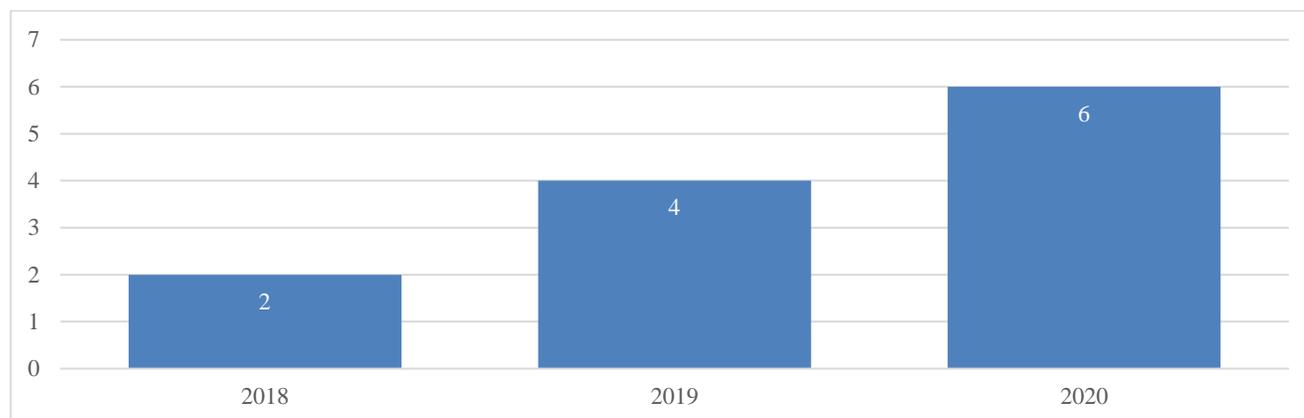
#### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre de renforcer la capacité des institutions responsables de l'administration des biens fonciers d'appliquer les méthodes d'administration foncière axée sur les besoins et les instruments connexes, y compris les instruments fonciers inclusifs et tenant compte de la problématique femmes-hommes qui promeuvent l'égalité des droits fonciers sur les terres urbaines, périurbaines et rurales dans les États arabes.

Concrètement si le résultat est atteint, six institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes utiliseront des méthodes et outils d'administration foncière inclusifs et tenant compte de la problématique femmes-hommes.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre d'institutions participant à l'administration des biens fonciers dans les États arabes utilisant des méthodes et outils d'administration foncière inclusifs et tenant compte de la problématique femmes-hommes



<sup>a</sup> Le Réseau mondial des instruments fonciers, dont le secrétariat est hébergé par ONU-Habitat, œuvre à l'échelle mondiale avec 80 partenaires et fait appel à des experts de différents horizons : spécialistes des questions foncières, établissements de formation et de recherche et organisations de la société civile urbaine et rurale.

15.36 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider ONU-Habitat dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

#### 4. Produits retenus pour la période 2018-2020

15.37 On trouvera dans le tableau 15.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.1

#### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	–	32
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	–	51
Publications (nombre de publications)	–	–	–	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	–	13

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

---

<i>2018</i> <i>Produits</i> <i>prévus</i>	<i>2018</i> <i>Produits</i> <i>livrés</i>	<i>2019</i> <i>Produits</i> <i>prévus</i>	<i>2020</i> <i>Produits</i> <i>prévus</i>
---	---	---	---

---

**Produits non quantifiés**

**C. Activités de fond**

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause  
Bases de données et supports numériques

**D. Activités de communication**

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports  
d'information  
Relations extérieures et relations avec les médias  
Plateformes numériques et contenus multimédias

---



## Sous-programme 2 Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

### 1. Objectif

15.38 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer le partage de la prospérité dans les villes et les régions.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

15.39 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

#### Une transformation des villes et un développement durable basés sur l'innovation : Initiative pour la prospérité des villes

En 2018, ONU-Habitat a élargi ses services techniques et consultatifs aux États Membres pour les aider à appliquer l'Initiative pour la prospérité des villes et à suivre ainsi la réalisation des objectifs de développement durable et l'application du Nouveau Programme pour les villes à l'aide d'indicateurs de base et d'indicateurs contextuels reposant sur des analyses spatiales. En 2018, plus de 530 villes et agglomérations urbaines à travers le monde avaient participé à l'Initiative et tiré parti de cet outil de mesure et de formulation de politiques. Ainsi, l'Initiative est utilisée par les municipalités mexicaines pour suivre la performance de leurs villes, évaluer l'incidence de l'allocation des ressources et mieux coordonner et suivre la réalisation des objectifs de développement durable et l'application du Nouveau Programme pour les villes.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

Il s'agit de répondre à la demande accrue des États Membres qui ont besoin de données statistiques sur les villes pour appliquer des solutions factuelles et mesurer la prospérité et la durabilité d'une manière scientifique à l'aide de l'Initiative pour la prospérité des villes.

En réponse, en 2020, ONU-Habitat améliorera la méthodologie de l'Initiative pour la prospérité des villes et produira d'autres moyens de créer des données et des informations qui ne sont pas localement accessibles aux

villes, notamment l'analyse de la composante spatiale. ONU-Habitat démontrera la valeur ajoutée de l'Initiative en élargissant l'exploitation de la base de données sur les meilleures pratiques, en produisant des outils techniques et en fournissant des conseils et un appui en matière de renforcement des capacités aux villes intéressées par la participation à l'Initiative. Les villes qui, auparavant, manquaient d'information et de moyens pour mettre en œuvre des politiques urbaines fondées sur des données probantes peuvent désormais s'appuyer sur l'Initiative. Au Mexique, par exemple, les données et les informations générées par cette dernière ont contribué à la préparation de 100 plans urbains fondés sur des données, tandis qu'en Colombie, elles ont permis à la ville de Bucaramanga de remanier son plan directeur urbain.

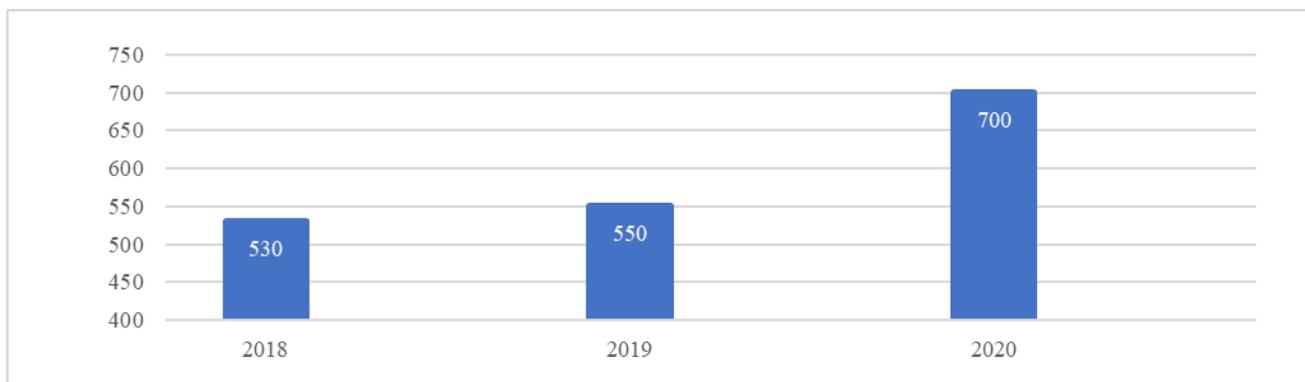
*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre d'améliorer la connaissance des questions d'urbanisation durable aux niveaux local, national et mondial aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles.

Concrètement, si le résultat est atteint, 700 villes auront recours à l'Initiative pour la prospérité des villes pour évaluer les situations, établir des niveaux de référence et proposer des perspectives urbaines, des plans d'action à long terme et des politiques urbaines fondées sur des données probantes.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats : nombre de villes utilisant l'Initiative pour la prospérité des villes*



15.40 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider ONU-Habitat dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

#### **4. Produits retenus pour la période 2018-2020**

15.41 On trouvera dans le tableau 15.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.2  
**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	–	37
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	–	74
Publications (nombre de publications)	–	–	–	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	–	21
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				



### Sous-programme 3

## Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

### 1. Objectif

15.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action climatique et d'améliorer l'environnement urbain d'une manière intégrée à tous les niveaux du gouvernement et à l'échelon territorial.

### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

15.43 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (établir des modes de consommation et de production durables), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

#### Renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et à d'autres chocs : Îles Salomon

Comme beaucoup de petits États insulaires en développement, les Îles Salomon sont très vulnérables face aux catastrophes naturelles, notamment aux cyclones, aux inondations et à la sécheresse, qui se sont aggravées sous l'effet des changements climatiques. Le Gouvernement a reconnu la vulnérabilité élevée et croissante des établissements humains sur les Îles, en particulier de la capitale Honiara, due à une urbanisation rapide et non planifiée et à la multiplication des agglomérations sauvages.

En 2016, à la demande du Gouvernement, ONU-Habitat a fourni un appui consultatif et technique en évaluant la vulnérabilité d'Honiara face aux changements climatiques.

Les changements climatiques risquant d'accroître la gravité des catastrophes, le Gouvernement salomonais a collaboré avec ONU-Habitat et élaboré des stratégies et mesures d'adaptation. En 2016 et 2017, les conclusions de

l'évaluation des vulnérabilités ont orienté l'élaboration du premier plan d'action d'Honiara sur la résilience urbaine et le climat, qui faisait appel à un processus participatif et au soutien technique d'ONU-Habitat. L'élaboration du plan s'est achevée en 2017.

En 2018, ONU-Habitat a fourni des services consultatifs au Gouvernement salomonais pour l'aider à déterminer les possibilités et les mesures visant à appuyer le plan d'action sur la résilience urbaine et le climat, dans le cadre d'un processus d'analyse et de planification participatives. Le Gouvernement s'est assuré un financement à hauteur de 4,4 millions de dollars auprès du Fonds pour l'adaptation en vue d'accélérer l'exécution du plan d'action d'Honiara sur la résilience urbaine et le climat, l'accent étant mis sur le renforcement de la résilience des agglomérations informelles face aux changements climatiques, une approche actuellement suivie dans d'autres petits États insulaires en développement du Pacifique, d'Afrique et des Caraïbes.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

Il s'agit d'aider le Gouvernement salomonais, compte tenu de ses capacités techniques limitées, à mettre en œuvre le plan d'action d'Honiara sur la résilience urbaine et le climat afin de renforcer ses capacités d'adaptation aux changements climatiques et autres chocs.

En réponse, en 2020, ONU-Habitat fournira des services consultatifs techniques aux responsables des quartiers et des villes et à des membres de la communauté et organisera à leur intention des sessions de formation visant à renforcer leurs capacités de mettre en œuvre des mesures et stratégies dans le cadre du plan d'action de Honiara sur la résilience urbaine et le climat. Le Programme appuiera par ailleurs, sur le plan technique, la conception et la construction de systèmes de drainage des eaux de ruissellement, de barrières de protection contre les inondations et d'installations d'assainissement à l'épreuve des inondations dans cinq communautés. Enfin, il contribuera à l'installation de systèmes communautaires de préparation aux catastrophes et d'alerte rapide adéquats.

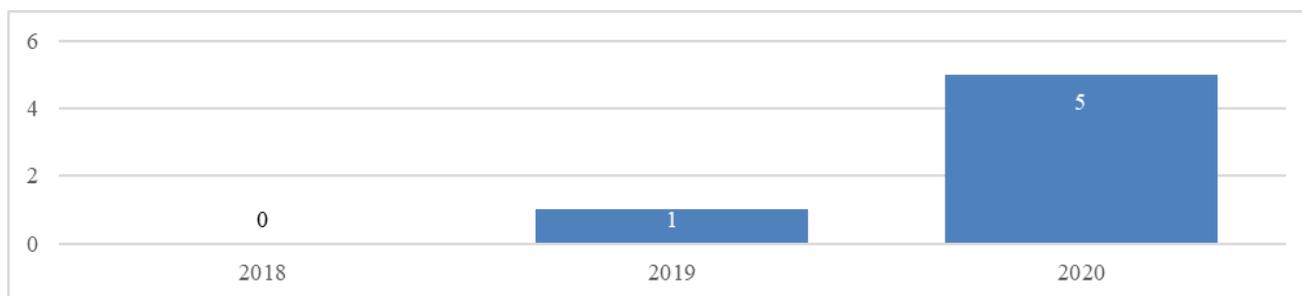
#### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir renforcer les capacités des responsables gouvernementaux et des communautés locales des Îles Salomon à renforcer la résilience de ces dernières, conformément au plan d'action d'Honiara sur la résilience urbaine et le climat.

Concrètement, si le résultat est atteint, cinq implantations sauvages d'Honiara auront mis en œuvre au niveau communautaire des mesures et des stratégies de renforcement de la résilience.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats : nombre d'implantations sauvages d'Honiara ayant mis en œuvre au niveau communautaire des mesures et des stratégies de renforcement de la résilience*



- 15.44 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolution [71/214](#) sur le commerce international et le développement et résolution [68/220](#) sur la science, la technique et l'innovation au service du développement. Le Nouveau Programme pour les villes offre également un cadre de référence pour assurer un développement urbain durable, respectueux du climat et résilient. Le mandat qui lui a été

confié au titre du sous-programme continuera de guider ONU-Habitat dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

#### **4. Produits retenus pour la période 2018-2020**

- 15.45 On trouvera dans le tableau 15.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.3

#### **Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	–	28
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	–	93
Publications (nombre de publications)	–	–	–	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	–	11
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				



#### Sous-programme 4 Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

##### 1. Objectif

15.46 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines.

##### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

15.47 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

##### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

---

#### Reconstruction et réhabilitation d'abris pour les familles vulnérables à Mossoul (Iraq)

De 2014 à 2018, ONU-Habitat a apporté son aide aux villes iraqiennes touchées par le conflit avec l'État islamique d'Iraq et du Levant, y compris Mossoul, de sorte à réduire la vulnérabilité des déplacés et à leur assurer un retour durable.

Le rapport intitulé « City profile of Mosul », publié par ONU-Habitat en 2016, a permis de faire mieux comprendre les transformations que la ville a connues depuis sa chute en 2014. Il présentait une analyse objective de plusieurs problèmes antérieurs à la prise de la ville par l'État islamique, tels que la pénurie chronique de logements qui obligeait les nouveaux arrivants à s'installer dans des implantations sauvages.

Depuis que la ville a été libérée, les organismes d'aide humanitaire et de développement s'y pressent pour reconstruire les habitations et les installations et infrastructures publiques en vue de faciliter le retour des déplacés. Si plus de 955 000 personnes sont revenues dans la ville, quelque 300 000 autres sont encore en situation de déplacement prolongé.

En 2018, afin de faciliter le retour des déplacés et de contribuer à la restauration des logements et au rétablissement des moyens de subsistance, ONU-Habitat a appuyé la remise en état de plus de 600 maisons gravement endommagées à Zanjila, dans l'ouest de Mossoul. Le projet a bénéficié de la pleine adhésion des locaux, qui ont

directement participé à la reconstruction de leurs maisons. En outre, les autorités locales ont réservé des terrains à la construction d'immeubles de logements sociaux devant accueillir 120 familles vulnérables. ONU-Habitat a également aidé les propriétaires à retrouver les actes de propriété perdus et à déposer des demandes d'indemnisation.

En 2018, ONU-Habitat a présenté le cadre initial de planification pour la reconstruction de Mossoul. Établi en partenariat avec l'UNESCO, ce document technique contient un ensemble exhaustif d'orientations en vue de la reconstruction et de l'aménagement de Mossoul, notamment sa vieille ville, et met l'accent sur les projets qui appuient la législation et la planification urbaine et la coordination. L'initiative repose sur un constat qui s'impose de plus en plus, à savoir que les activités d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix sont complémentaires et doivent se renforcer mutuellement. Afin d'améliorer sensiblement les conditions de vie dans les implantations sauvages et d'aider les autorités locales, ONU-Habitat pilote un projet de modernisation dans le quartier de Tanak, dans la banlieue ouest de Mossoul. Des conseils de développement communautaire ont été chargés de recenser les besoins prioritaires, la planification des mesures à prendre, la médiation avec les ménages touchés et le suivi des résultats.

#### *Une réponse adaptée à la situation*

Il s'est agi de mieux coordonner les efforts de relèvement et de réhabilitation déployés par les organismes humanitaires et de développement à Mossoul, tout en tenant compte des priorités de développement immédiates et à long terme des rapatriés dans les initiatives humanitaires, de développement et de consolidation de la paix entreprises.

En réponse, en 2020, ONU-Habitat lancera deux nouvelles initiatives intégrées de coopération technique à Mossoul, qui seront mises en œuvre de façon coordonnée en se fondant sur le cadre de planification pour la reconstruction de Mossoul. La première est un projet de réhabilitation et de transformation urbaines qui sera exécuté à Yarmouk et Maghribi et visera à remettre en état des logements et le parc emblématique de Yarmouk, à améliorer les infrastructures secondaires et à moderniser une école. La seconde consistera à aider les autorités municipales à fournir à la population locale de meilleurs services de base en accroissant les recettes provenant de l'impôt sur la terre et la propriété. ONU-Habitat utilisera son Modèle du domaine foncier social pour recenser les revendications de propriété et vérifier le bien-fondé des droits relatifs aux logements, à la terre et à la propriété. Un appui technique sera fourni aux autorités locales pour les aider à mettre en place des systèmes transparents et fiables de facturation, de perception et de comptabilisation des recettes. Ces projets comblent le fossé entre aide humanitaire et développement et tirent parti du lien qui existe entre ces deux domaines et la paix et la sécurité pour transformer la vie des habitants de Mossoul.

#### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer à l'amélioration de la coordination entre les organismes d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix et, partant, les aider à mieux répondre aux besoins des rapatriés de Mossoul.

Concrètement, si le résultat est atteint, le mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul, qui guide les travaux de relèvement et de réhabilitation et garantit que les problèmes sont traités de manière concertée et intégrée, sera pleinement utilisé. En 2020, on constatera par ailleurs une amélioration de l'accès aux services de base et à des logements abordables, qui s'accompagnera d'une sécurité des droits fonciers.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Aucun mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permettrait d'orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville, notamment en ce qui concerne la question, essentiellement humanitaire, de la réhabilitation de 600 logements destinés à des rapatriés	Mise en place d'un mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permet d'orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville ; réhabilitation des maisons endommagées et construction de nouveaux logements entreprises simultanément	Utilisation maximale du mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul qui permet d'orienter les travaux de relèvement et de remise en état de la ville et de veiller à ce les problèmes se posant en matière d'action humanitaire, de développement à long terme et de consolidation de la paix soient traités de manière concertée et intégrée. Mise en œuvre et examen des mesures prises en 2019 et extension du programme à d'autres zones touchées

- 15.48 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider ONU-Habitat dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

#### 4. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 15.49 On trouvera dans le tableau 15.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 15.4

#### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	–	28
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	–	–	42
Publications (nombre de publications)	–	–	–	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	–	–	–	9
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

## Annexe

### Exécution du programme en 2018<sup>a</sup>

#### Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

##### Chapitre 15 Établissements humains

(Programme 12 du plan-programme biennal pour la période 2018-2019)

##### Sous-programme 1 Législation, foncier et gouvernance urbains

### 1. Objectif

- A.1 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser un développement urbain durable et équitable par l'élaboration et l'adoption de lois d'habilitation, l'amélioration de l'accès aux ressources foncières et le renforcement des systèmes de gouvernance décentralisée pour améliorer la sécurité et la prestation de services.

### 2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

---

#### Amélioration de la sécurité des droits fonciers dans l'implantation sauvage de Kanyama à Lusaka

Avec une population de plus de 370 000 habitants, Kanyama est le plus grand quartier de taudis de Lusaka. Dans le cadre de sa stratégie d'assainissement des bidonvilles et de lutte contre leur prolifération, le Conseil municipal de Lusaka a mis en œuvre différentes mesures, visant notamment à renforcer la sécurité des droits fonciers, à améliorer la qualité des logements et à créer des infrastructures de base.

En 2018, ONU-Habitat a collaboré avec le Conseil municipal de Lusaka pour recueillir des données socioéconomiques et géospatiales à Kanyama, qui sont utilisées pour évaluer les niveaux de pauvreté, les services disponibles, les sources de revenus et l'âge des habitants et permettent au Programme, avec la participation active des résidents, de déterminer les besoins prioritaires, de chercher des solutions à long terme et de décider d'une marche à suivre pour assainir les taudis. Ont également participé à ce projet le Ministère des terres et des ressources naturelles, le Ministère des collectivités locales et du logement, l'organisation non gouvernementale Peoples' Process for Housing and Poverty in Zambia et les exécutants du projet, à savoir le Conseil municipal de Lusaka, la direction du quartier de Kanyama et les membres de la population locale, représentés par le Comité de développement du quartier.

En 2018, dans le cadre de ses travaux d'assainissement des bidonvilles, ONU-Habitat a exécuté différentes activités : profilage et cartographie de l'implantation sauvage de Kanyama ; conduite de recensements participatifs ; mise en œuvre de stratégies et d'outils fonciers favorables aux pauvres, tenant compte de la problématique femmes-hommes et adaptés aux besoins, tels que le Modèle du domaine foncier social ; amélioration



*Une propriétaire foncière montre son certificat d'occupation en Zambie. Source : ONU-Habitat*

---

<sup>a</sup> Comme indiqué aux paragraphes 15.11 à 15.22, la structure du programme changera en 2020. On trouvera en annexe des informations sur l'exécution du programme, tel qu'il était structuré en 2018.

de la qualité des logements. Il s'est notamment agi de recueillir des données concernant plus de 18 400 ménages répartis dans plus de 12 000 propriétés de l'implantation.

*Des résultats concrets*

Les produits ont contribué au résultat, à savoir l'amélioration de la sécurité des droits fonciers et l'autonomisation des habitants, qui bénéficient également de meilleures conditions de vie.

Dans la pratique, 33 permis d'occupation ont été octroyés par le Conseil municipal de Lusaka en 2018. Les permis d'occupation, bien que différents des titres fonciers, offrent une sécurité à leurs titulaires, car ils garantissent les droits d'occupation d'une habitation ou d'une maison sur un terrain pendant une période de 30 ans renouvelable.

Le renforcement de la sécurité des droits fonciers a donné aux habitants de l'implantation davantage de confiance et de sérénité, comme en témoignent les déclarations faites lors de la cérémonie de délivrance des permis qui s'est tenue en octobre 2018. Florence Kawesha, une habitante de l'implantation, a déclaré qu'elle se sentait plus tranquille, car elle savait que personne ne pourrait l'expulser de sa propriété. Un autre résident, Dopson Dobola, a parlé avec enthousiasme de l'importance du permis d'occupation et a insisté sur le fait que la terre et la maison qu'il allait occuper lui appartiendraient et que personne ne pourrait venir l'ennuyer à ce sujet. La cérémonie a été présidée par le maire de Lusaka, Miles Bwalya Sampa, qui l'a décrite comme un événement marquant dans l'histoire de la ville.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

---

- A.2 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à exécuter des programmes permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le nombre accru de ces programmes, mis en œuvre par des administrations locales (9), des administrations nationales (11) et des partenaires du Programme pour l'habitat (20). À l'aide d'outils fonciers appropriés, ONU-Habitat a démontré qu'il était possible d'améliorer la sécurité des droits fonciers grâce à un appui en matière de politiques et de logistique, comme en témoignent les projets menés au Kenya, en Ouganda, aux Philippines et en République démocratique du Congo, ainsi qu'au Kosovo<sup>b</sup>.

### 3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.3 On trouvera dans le tableau A.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

---

<sup>b</sup> Toute référence au Kosovo s'entend au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Tableau A.1  
**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	10	11	5	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	18	18	15	–
Publications (nombre de publications)	6	6	5	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	4	–
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

#### 4. Principaux écarts et variations concernant les produits

##### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- A.4 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, l'écart s'explique par l'organisation d'un projet sur l'occupation des terres, les États Membres de la région arabe ayant demandé un appui en matière d'administration foncière et d'occupation inclusive des terres.

## Sous-programme 2 Planification et aménagement du milieu urbain

### 1. Objectif

- A.5 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les politiques urbaines et la planification et l'aménagement du milieu urbain dans l'optique de créer des villes plus compactes, sans exclusion sociale, mieux intégrées et reliées entre elles, qui soient propices au développement urbain durable et résilientes face aux changements climatiques.

### 2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Amélioration de l'équité et de la prospérité partagée dans les villes et les régions : politique urbaine nationale en Argentine et au-delà

En 2017, l'Argentine a demandé à ONU-Habitat de l'aider à définir, avec les principales parties prenantes nationales, une politique qui appuierait le développement régional équilibré de son vaste territoire et favoriserait le développement inclusif de ses villes. En 2017 et 2018, le Gouvernement argentin a décidé de transformer son modèle d'urbanisation et de développement territorial afin que ses autorités métropolitaines, infranationales et nationales soient davantage intégrées et reliées entre elles et ne fassent pas de laissés-pour-compte.

Étant donné que l'Argentine, où 9 habitants sur 10 sont des citadins, est l'un des pays les plus urbanisés au monde, l'une des solutions était d'élaborer une politique urbaine nationale. Avec l'appui d'ONU-Habitat, le Ministère de l'intérieur, des travaux publics et du logement a lancé un processus national à cet égard. Il a adopté et mis en œuvre de vastes initiatives participatives d'élaboration de politiques, et créé en particulier des comités directeurs composés de nombreux acteurs nationaux et locaux du développement. En 2018, ONU-Habitat a contribué aux produits en élaborant des outils opérationnels, des directives et de la documentation technique destinés à assurer un développement territorial plus équilibré et à la mise sur pied un observatoire urbain fédéral. Parallèlement, ONU-Habitat a non seulement mis son expérience au service des gouvernements voulant définir leurs politiques nationales, mais également introduit des éléments nouveaux, comme la création de mécanismes fondés sur des données factuelles. En 2018, en collaboration avec 18 provinces et 75 municipalités, le Gouvernement argentin a adopté sa première politique urbaine nationale, qui tenait compte de villes de toutes tailles, de toutes régions et de toutes fonctions, afin que toutes puissent tirer profit du développement national et y contribuer.



Politique urbaine nationale de l'Argentine. Source : ONU-Habitat

#### Des résultats concrets

Les produits ont contribué au résultat, à savoir l'engagement du Gouvernement argentin à assurer un aménagement urbain équilibré par l'intermédiaire d'un processus inclusif. La mise en œuvre de la politique permettra de modifier progressivement l'aménagement rural et urbain et de renforcer l'équité et la prospérité pour tous. La politique urbaine de l'Argentine est désormais une référence pour les autres États Membres qui font face à des problèmes similaires. Elle donne des orientations et indique les mesures à prendre à l'appui de l'aménagement urbain. Elle peut également servir de référence pour la réforme législative institutionnelle qu'il est prévu d'opérer en 2019.

Dans la pratique, l'Argentine a adopté sa première politique urbaine nationale et cinq villes prévoient déjà de réallouer des ressources, de réorienter les investissements et de mettre au point un nouveau système d'évaluation qui permettra de mesurer les résultats obtenus s'agissant d'assurer un développement plus équitable.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.6 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'adoption, par les administrations métropolitaines, infranationales et nationales partenaires, de politiques nationales d'urbanisme ou de cadres nationaux d'aménagement spatial améliorés pour des villes compactes, intégrées, reliées entre elles et sans exclusion sociale, et pour une expansion urbaine planifiée (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'adoption de tels politiques et cadres nationaux par cinq administrations métropolitaines, trois administrations infranationales et neuf administrations nationales partenaires. ONU-Habitat a aidé le Malawi, qui a adopté ses politiques urbaines nationales en 2018. L'Inde, l'Iran (République islamique d'), le Myanmar et les Philippines travaillent actuellement à l'élaboration de nouvelles politiques urbaines ou à l'actualisation des politiques existantes.

### 3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.7 On trouvera dans le tableau A.2 les produits retenus pour la période 2018–2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.2

#### Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	12	34	15	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	86	91	87	–
Publications (nombre de publications)	3	8	6	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	4	–
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

### 4. Principaux écarts et variations concernant les produits

#### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- A.8 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, l'écart s'explique principalement par les projets sur le programme d'aménagement des espaces publics qui ont été menés à la demande des États Membres.
- A.9 Pour ce qui est du nombre de séminaires, d'ateliers et d'activités de formation, l'écart est dû aux formations qui ont été organisées sur le programme relatif à l'espace public à la demande des États Membres.
- A.10 En ce qui concerne les publications, l'écart s'explique par le fait que certains États Membres ont demandé des informations sur le programme relatif à l'espace public.

### Sous-programme 3 Économie urbaine et finances municipales

#### 1. Objectif

- A.11 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les stratégies et les politiques urbaines en faveur d'un développement économique inclusif, de moyens d'existence durables et de l'amélioration des finances municipales.

#### 2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

##### Augmentation des recettes municipales pour une plus grande autosuffisance en Afghanistan

De nombreuses municipalités afghanes ne perçoivent pas suffisamment de fonds pour fournir des services et des infrastructures de base à leurs citoyens et sont tributaires des transferts de ressources effectués par l'administration centrale. Les recettes ne sont ni stables, ni prévisibles, ni suffisantes. L'une des principales sources de recettes locales est le safayi, un impôt foncier que paient les propriétaires locaux aux municipalités. Environ deux tiers des propriétés afghanes ne sont pas enregistrées, si bien que leurs propriétaires ne paient pas le safayi. En ce qui concerne celles qui sont enregistrées, la collecte de l'impôt est plus occasionnelle que systématique. Dans la municipalité de Kaboul, on estime qu'en 2016, le safayi a été perçu pour seulement 12 % des propriétés concernées.



*Paieement du safayi dans le district 17 de Kaboul. Source : ONU-Habitat*

En 2018, le programme Villes pour tous d'ONU-Habitat a aidé Kaboul à mettre en œuvre des réformes destinées à rendre le système du safayi plus transparent, plus fiable et plus systématique. Ces réformes prévoyaient : l'inspection de toutes les propriétés (plus d'un million au total), y compris les propriétés informelles, le but étant de les enregistrer et de collecter le safayi ; la création d'une base de données pour le calcul, l'enregistrement et le suivi de cet impôt, activités effectuées manuellement jusque-là ; la mise en place d'un virement direct sur le compte bancaire des municipalités, ce qui empêcherait les détournements de fonds ; et l'envoi annuel de demandes de paiement du safayi à toutes les propriétés inspectées, couplé à des activités de proximité et de sensibilisation. ONU-Habitat a mené une étude exhaustive des lois et règlements datant de l'époque des Taliban au titre desquels le safayi était collecté et a proposé des changements pour les rendre plus efficaces, transparents et équitables. Lors de l'enregistrement d'une propriété, les autorités municipales remettent au propriétaire un carnet (rapport d'évaluation) et, sur la base de ce dernier, lui adressent des demandes de paiement du safayi.

##### *Des résultats concrets*

Les produits ont contribué au résultat, à savoir une augmentation et une plus grande stabilité des recettes municipales, ce qui permet à la municipalité d'offrir de meilleurs services de base à la population.

Dans la pratique, 234 454 demandes de paiement du safayi ont été émises dans huit villes d'Afghanistan et 5,49 millions de dollars ont été versés aux municipalités en 2018.

À cet égard, le responsable du district 17 de Kaboul a déclaré que la municipalité, qui ne pouvait auparavant remettre que 20 à 55 carnets de safayi par mois, en délivrait désormais jusqu'à 100 par semaine, et que le programme rendait cet impôt plus juste et transparent.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.12 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des villes partenaires de mettre en œuvre des plans ou des stratégies d'amélioration des finances municipales et urbaines (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été partiellement atteint, ainsi que l'atteste l'exécution de tels plans et stratégies par 30 villes partenaires en 2018. Par exemple, la ville de Kaboul engrange plus de recettes qu'auparavant et fournit des services de base à ses citoyens. Les systèmes mis en place ont également permis d'accroître la transparence et de mieux rendre compte des recettes perçues, tandis que la fourniture de services de base et d'infrastructures s'est améliorée.

### **3. Produits retenus pour la période 2018-2020**

- A.13 On trouvera dans le tableau A.3 les produits retenus pour la période 2018–2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.3

#### **Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	12	12	11	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24	24	18	–
Publications (nombre de publications)	7	7	6	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	–
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

## Sous-programme 4 Services urbains de base

### 1. Objectif

- A.14 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accroître l'accès équitable aux services urbains de base et d'améliorer le niveau de vie des citoyens pauvres.

### 2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Diminution de la durée des trajets entre travail et domicile et de la pollution atmosphérique dans les villes africaines

À l'heure où les villes africaines s'agrandissent rapidement, l'absence de transports en commun intégrés y est source d'importants embouteillages, de longs trajets, de nombreux accidents et de mauvaise qualité de l'air. La circulation routière est l'une des principales causes des pics de pollution, dont le niveau à Nairobi peut être jusqu'à 10 fois supérieur aux valeurs maximales conseillées par l'OMS.

De 2011 à 2018, ONU-Habitat a prêté son concours à trois capitales africaines, Addis-Abeba, Kampala et Nairobi, en vue d'y planifier et d'y bâtir de meilleurs systèmes de transport en commun, grâce à une aide financière accordée par le Fonds pour l'environnement mondial dans le cadre d'un projet nommé « Promoting sustainable transport solutions for East African cities » (Promouvoir des solutions de transport durables pour les villes d'Afrique de l'Est). Ainsi, à Nairobi, il a œuvré en collaboration avec les autorités nationales et locales et plusieurs partenaires locaux, notamment le pôle d'innovation de l'Université de Nairobi, pour appuyer la mise en place d'un modèle financièrement avantageux permettant de planifier le déploiement dans ces trois villes de bus à haut niveau de service, un système haut de gamme de transport par bus sur voie réservée, plus fiable et rapide que les services de bus traditionnels. En 2018, une note d'orientation concernant la conception d'un tel système a été acceptée par la Nairobi Metropolitan Area Transport Authority (administration des transports de la grande agglomération de Nairobi), nouvellement créée, qui a également entrepris de mettre au point un plan d'ensemble concernant les activités de transport en commun de la ville.



Système de bus à haut niveau de service à Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie. Source : Institute for Transportation and Development Policy

ONU-Habitat a également aidé la Nairobi Metropolitan Area Transport Authority à établir des normes en matière de technologie et de conception des différents couloirs de bus à haut niveau de service. À Addis-Abeba, des plans détaillés, établis sur la base des recommandations issues de ce projet, ont été achevés en 2018.

#### Des résultats concrets

Les produits ont contribué au résultat, à savoir le renforcement des connaissances et des capacités des décideurs de ces trois villes en matière de planification et de mise en place de systèmes de bus à haut niveau de service, ainsi que la création et le renforcement d'administrations régissant les transports dans les grandes agglomérations, responsables au premier chef de la mise au point de systèmes de mobilité durable. Les bus à haut niveau de service visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 1,8 million de tonnes de dioxyde de carbone d'ici à 2035. En outre, les effets d'une réduction de la pollution sur les dépenses de santé, associés aux économies de carburant, devraient représenter un gain de 110 à 125 millions de dollars par an dans ces trois villes réunies.

Le résultat s'est concrétisé par l'adoption des plans techniques des futurs systèmes de bus à haut niveau de service d'Addis-Abeba et de Nairobi et par la conclusion, entre les gouvernements et des partenaires financiers, d'un engagement de financement destiné à couvrir les coûts de mise en œuvre de ces systèmes'.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.15 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'accroissement de la couverture de services urbains de base durables accessibles aux populations visées (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les 350 000 personnes dans les pays visés qui ont accès à des moyens de transport durables grâce aux interventions d'ONU-Habitat. Prenant exemple sur le projet visant à promouvoir des solutions de transport durables pour les villes d'Afrique de l'Est, d'autres villes africaines ambitionnent de mettre en place des systèmes de transport urbain modernes et durables capables de réduire les durées de trajet et les émissions de gaz à effet de serre. Au Caire, ONU-Habitat appuie la mise en place d'un système moderne de bus à haut niveau de service, aux côtés du Gouvernement égyptien et d'ONU-Femmes, visant à faire en sorte que les transports en commun soient mieux adaptés aux besoins des femmes. En effet, en 2018, des discussions de groupe et des sondages en ligne réalisés auprès de 2 000 femmes ont révélé les difficultés auxquelles celles-ci font face dans les transports en commun. Les résultats de ces consultations seront pris en compte dans la planification et la conception des systèmes de transport en commun en Égypte. Il est à noter qu'un projet pilote lancé au Caire a montré que les femmes se sentaient bien plus en sécurité lorsque leurs besoins étaient pris en compte.

### 3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.16 On trouvera dans le tableau A.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.4

**Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	13	9	13	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	30	21	27	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	–	–
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

### 4. Principaux écarts et variations concernant les produits

#### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- A.17 S'agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, l'écart tient principalement à l'insuffisance des ressources extrabudgétaires mobilisées pour la mise en œuvre

des projets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie propre et de l'efficacité énergétique.

- A.18 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart s'explique principalement par l'insuffisance des ressources destinées aux activités de formation consacrées à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie renouvelable et à la mobilité durable'.

## Sous-programme 5 Logement et assainissement des bidonvilles

### 1. Objectif

- A.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'accès à des logements convenables et viables, d'améliorer le niveau de vie dans les bidonvilles et d'endiguer l'apparition de nouveaux bidonvilles, en associant toutes les parties.

### 2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Amélioration de la sécurité des droits fonciers et des moyens de subsistance des habitants des bidonvilles

Khadija Ali, une femme veuve, et ses voisins habitent depuis plus de 50 ans dans le bidonville de Majengo, situé dans le comté de Kilifi, sur la côte kényane, qui était jusqu'il y a peu dépourvu d'un accès à l'eau courante, de services d'assainissement et de gestion des déchets et d'éclairage de rue. Cette agglomération et celle voisine de Mzambarauni, dans lesquelles vivent 36 000 personnes (environ 6 000 ménages), étant considérées comme des implantations sauvages, elles ne pouvaient pas être raccordées aux services municipaux officiels (de distribution d'eau et d'électricité, par exemple), les habitants ne possédant par ailleurs aucun titre de propriété. En 2012, le Ministère chargé des administrations locales a demandé à ONU-Habitat de mettre au point une stratégie d'assainissement des bidonvilles à l'échelle de la ville dans le cadre du programme participatif d'amélioration des taudis.



Activités de planification participative à Majengo. Source : ONU-Habitat (2018)

En 2012, grâce à une mobilisation des parties prenantes et des communautés de Mtwapa, une stratégie d'amélioration des bidonvilles à l'échelle de la ville a été adoptée dans le cadre du programme participatif d'amélioration des taudis, l'accent étant mis sur deux quartiers particulièrement problématiques, à savoir ceux de Mazambauni et Majengo. Dans ce contexte, entre 2014 et 2017, on s'est attelé à récolter des données socioéconomiques sur les bidonvilles, à élaborer des cartes des parcelles et des propriétés et à les enregistrer dans des bases de données, à constituer des comités de développement local chargés d'enregistrer les résidents et à mener des activités de planification participative au niveau des quartiers en vue de régulariser l'occupation des terrains et de créer un espace pouvant accueillir des services.

En 2018, ONU-Habitat a aidé le Gouvernement kényan, les autorités du comté de Kilifi et les communautés bénéficiaires à élaborer pour les deux agglomérations des plans de quartier contenant des informations sur tous les bâtiments s'y trouvant. Ces plans ont par la suite été approuvés par les autorités kényanes, ce qui signifie que les édifices qui y sont indiqués ne peuvent pas être démolis.

#### *Des résultats concrets*

Les produits ont contribué au résultat, à savoir l'amélioration de la sécurité des droits fonciers, qui s'accompagne d'une reconnaissance du droit d'occupation, ainsi que des conditions de vie des 36 000 résidents, au bas mot, des deux secteurs visés par le projet.

Dans la pratique, des plans de quartier s'accompagnant d'une liste des résidents et du numéro des parcelles leur appartenant a été établie et sera désormais utilisée pour reconnaître officiellement les droits fonciers des habitants de Kilifi, comme voulu par l'assemblée du comté.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.20 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des politiques, stratégies et programmes d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les 52 pays partenaires qui mettent en œuvre des programmes participatifs d'assainissement durable des bidonvilles et de prévention de leur apparition.

### 3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.21 On trouvera dans le tableau A.5 les produits retenus pour la période 2018–2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.5

#### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018–2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	6	12	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	21	21	21	–
Publications (nombre de publications)	2	3	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	8	8	–
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				

### 4. Principaux écarts et variations concernant les produits

#### Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- A.22 S'agissant des publications, l'écart s'explique principalement par la diffusion, à la demande d'États Membres, d'informations sur le logement durable et le financement de l'amélioration des taudis.

## Sous-programme 6 Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine

### 1. Objectif

- A.23 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre aux villes de mieux faire face aux conséquences des catastrophes, qu'elles soient naturelles ou d'origine humaine, et d'adopter des modes de reconstruction propices au développement urbain durable.

### 2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Après l'horreur de la guerre

En 2009 s'achevait à Sri Lanka un conflit long de 25 ans qui, dans ses derniers mois, avait provoqué le déplacement de plus de 100 000 familles (350 000 personnes) et fait des milliers de morts et de blessés. Plus de 100 000 habitations avaient été détruites ou endommagées, et la plupart du temps pillées, ce qui, dans de nombreux cas, signifiait la perte non seulement des biens mais aussi des preuves de propriété.

En 2018, la construction de 379 maisons destinées aux familles touchées par le conflit s'est achevée, tandis que commençait celle de 1 337 logements supplémentaires. Des centres communautaires ont par ailleurs été construits ou rénovés, l'accès aux services de base a été amélioré et plusieurs kilomètres de route ont été remis en état. Dans le cadre du projet « Settlements recovery and reconstruction: building back better » (Relèvement et reconstruction des établissements humains : reconstruire en mieux), ONU-Habitat a apporté une assistance technique concernant notamment la conception des logements, l'établissement des devis quantitatifs, l'obtention des concessions foncières, des permis auprès des autorités locales et la formation à des méthodes de construction réduisant les risques et respectant l'environnement. Grâce aux formations dispensées, ONU-Habitat et ses partenaires ont doté les propriétaires et les artisans locaux de compétences utiles.



Jeux d'enfants devant une maison reconstruite (Sri Lanka).  
Source : ONU-Habitat

ONU-Habitat, chef de file sectoriel, avec le HCR, des travaux du groupe thématique sur les abris du Comité permanent interorganisations, a demandé à ses partenaires d'envisager des solutions plus coûteuses mais plus pérennes voire permanentes afin de « reconstruire en mieux » et de renforcer les capacités de résilience. Offrir des solutions durables aide à faire en sorte que les catastrophes subies par les familles servent les progrès en matière de développement et, par voie de conséquence, la stabilisation de la paix.

ONU-Habitat, chef de file sectoriel, avec le HCR, des travaux du groupe thématique sur les abris du Comité permanent interorganisations, a demandé à ses partenaires d'envisager des solutions plus coûteuses mais plus pérennes voire permanentes afin de « reconstruire en mieux » et de renforcer les capacités de résilience. Offrir des solutions durables aide à faire en sorte que les catastrophes subies par les familles servent les progrès en matière de développement et, par voie de conséquence, la stabilisation de la paix.

En 2018, dans le cadre d'une auto-évaluation indépendante, le succès du projet de reconstruction après la crise « Settlements recovery and reconstruction : building back better » a été reconnu.

#### Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de renforcer l'efficacité des interventions en matière de relèvement et de reconstruction des établissements, aux fins de la viabilité à long terme des villes et autres établissements humains. Dans la pratique, le Gouvernement sri-lankais a décidé d'adopter l'approche communautaire visant à « reconstruire en mieux » pour rebâtir de façon durable les logements et infrastructures de base.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.24 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration des programmes de remise en état des logements provisoires comme suite à une crise qui contribuent à la viabilité et à la résilience des

villes et autres établissements humains (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'attestent les 65 % de programmes qui ont contribué à la création de logements permanents pouvant résister aux effets d'une catastrophe. ONU-Habitat a accompagné l'Afghanistan, Haïti, l'Indonésie, l'Iraq, le Myanmar, le Pakistan, les Philippines, la Somalie et le Soudan, ainsi que l'État de Palestine, dans la rénovation et la reconstruction en mieux de logements et d'infrastructures pérennes et résistants face aux catastrophes, après un tremblement de terre, une guerre ou un autre type de catastrophe.

### 3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.25 On trouvera dans le tableau A.6 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.6

**Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	2018 <i>Produits prévus</i>	2018 <i>Produits livrés</i>	2019 <i>Produits prévus</i>	2020 <i>Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	17	17	19	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	32	32	31	–
Publications (nombre de publications)	2	2	4	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	3	–
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

## Sous-programme 7 Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines

### 1. Objectif

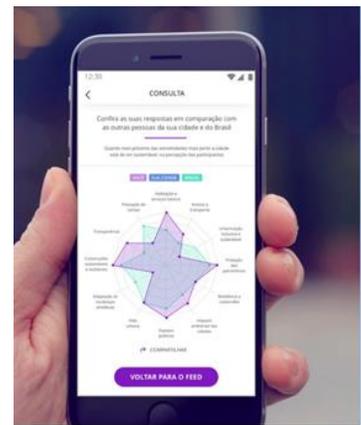
- A.26 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les connaissances concernant l'urbanisation durable et les capacités d'élaboration et d'application de politiques et de programmes fondés sur les faits aux niveaux local, national et mondial.

### 2. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### Plus large participation des citoyens brésiliens à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11

Le Brésil connaît une urbanisation rapide depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle. En 1950, seulement 36,5 % de la population vivait dans des zones urbaines contre 87,7 % en 2015. D'après les projections réalisées, cette tendance devrait se poursuivre et 90,5 % de la population brésilienne devrait vivre en zone urbaine d'ici 2030.

En 2018, ONU-Habitat a organisé des programmes de formation et des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des décideurs et des cadres techniques des administrations locales et nationales ainsi que des membres du personnel des commissions nationales de statistique afin de contribuer à l'adaptation de l'objectif 11 à la réalité des villes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Les activités de formation étaient axées sur la planification et la mise en œuvre des mesures visant à la réalisation de l'objectif 11 et à l'application du Nouveau Programme pour les villes, ainsi que sur l'établissement de rapports à ce sujet, mais ont également été l'occasion de traiter de méthodologie, de l'élaboration d'indicateurs, de la collecte d'informations et des politiques. Elles ont contribué à renforcer les capacités, les connaissances et les compétences de représentants de 102 pays tout en permettant l'échange de connaissances et l'apprentissage entre pairs. Elles faisaient partie du projet intitulé « Accountability systems for measuring, monitoring and reporting on sustainable city policies in Latin America » (Dispositifs de responsabilisation destinés à mesurer et à suivre les politiques pour des villes durables en Amérique latine et à la communication d'informations à ce sujet), dirigé par ONU-Habitat en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Ce projet a été mené dans six villes de Bolivie (État plurinational de), du Brésil et du Pérou. Dans le cadre des activités de formation, ONU-Habitat a établi et présenté aux participants pour qu'ils y répondent un questionnaire sur l'objectif 11 s'intéressant à leur perception de leur ville.



*Innovation renforce la participation des villes. Source : ONU-Habitat*

Dans le Nouveau Programme pour les villes (approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/256), les États Membres ont imaginé des villes qui garantiraient l'association de tous et promouvraient la participation civique. Des questionnaires d'ONU-Habitat ont été intégrés à une application mobile permettant de recueillir l'avis des citoyens sur les services offerts par leur ville et la participation de celle-ci à la réalisation par les États Membres des cibles de l'objectif 11, d'informer les citoyens et de leur donner voix au chapitre. Il s'agit d'un moyen novateur de favoriser la participation citoyenne et de faire mieux connaître les politiques relatives aux villes durables et le Programme 2030, ainsi que de recueillir des informations pour nourrir le dialogue avec les municipalités en vue d'un changement de politique.

#### *Des résultats concrets*

Concrètement, les activités menées ont permis de renforcer la participation des citoyens aux efforts déployés par les États Membres en vue de réaliser l'objectif 11 de développement durable.

Dans la pratique, en décembre 2018, près de 7 000 habitants de 708 villes brésiliennes avaient donné leur opinion sur la réalisation de l'objectif 11 de développement durable dans leur ville. La ville de Belo Horizonte utilise l'application pour ses consultations. La ville de Niterói l'utilise en plus pour solliciter ses habitants au sujet de ses

politiques de développement durable : c'est actuellement la ville qui connaît la plus forte participation citoyenne. Le réseau de télévision brésilien Globo a appelé les Brésiliens à s'exprimer au sujet du développement de leur ville. « Je suis convaincu que si elles connaissent les vrais besoins de la population, les autorités pourront être plus résolues dans la prise de décisions », a déclaré Igor Hemmings, un cadre de 25 ans vivant à Caçapava qui a pris part à la consultation. « C'est fantastique d'aider à faire de sa ville une ville durable, et il n'y a pas de meilleur moyen de connaître l'état d'une ville que d'interroger les personnes qui y vivent ».

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- A.27 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir un meilleur suivi de la situation et des tendances en milieu urbain (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que 383 observatoires urbains ont employé, avec l'approbation des autorités compétentes, les mécanismes, les méthodes et les données de suivi d'ONU-Habitat.

### 3. Produits retenus pour la période 2018-2020

- A.28 On trouvera dans le tableau A.7 les produits retenus pour la période 2018–2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.7

**Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie**

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
<b>Produits quantifiés</b>				
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	2	–
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	8	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	209	218	243	–
Publications (nombre de publications)	3	5	17	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	12	21	–
<b>Produits non quantifiés</b>				
<b>C. Activités de fond</b>				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
<b>D. Activités de communication</b>				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				

#### **4. Principaux écarts et variations concernant les produits**

##### **Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations**

- A.29 S'agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, l'écart s'explique en grande partie par la mise en œuvre, à la demande d'États Membres, de projets visant à appuyer l'Observatoire urbain mondial.
- A.30 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart s'explique par le fait qu'il a été organisé plus d'ateliers techniques que prévu, les États Membres et les autorités locales ayant demandé un appui technique plus soutenu concernant le suivi des activités liées à l'objectif 11 et au Nouveau Programme pour les villes et l'établissement de rapports à ce sujet.
- A.31 En ce qui concerne les publications, l'écart est dû à la parution de plus de documents que prévu sur les meilleures pratiques, à la demande de certains États Membres.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Vue d'ensemble

15.50 On trouvera dans la figure 15.II et le tableau 15.5 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir. Comme indiqué aux paragraphes 15.11 à 15.22, des changements ont été apportés à la structure du programme d'ONU-Habitat, qui s'articulera autour de quatre sous-programmes en 2020, contre sept pendant l'exercice biennal 2018-2019. Les changements proposés sont conformes au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025. En conséquence, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020, il est proposé de transférer des postes et d'autres ressources de l'ancienne structure vers la nouvelle, sans incidence sur les coûts, comme indiqué au tableau 15.5.

Figure 15.II  
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

Tableau 15.5

**Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement :  
vue d'ensemble**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
<b>Ressources financières</b>									
Organes directeurs	40,2	566,2	526,0	–	300,0	300,0	40,2	866,2	826,0
Direction exécutive et administration	2 189,1	1 663,1	(526,0)	13 000,0	5 800,0	(7 200,0)	15 189,1	7 463,1	(7 726,0)
Programme de travail									
<i>Sous-programmes 2018-2019</i>									
1. Législation, foncier et gouvernance urbains	1 199,9	–	(1 199,9)	29 800,0	–	(29 800,0)	30 999,9	–	(30 999,9)
2. Planification et aménagement du milieu urbain	1 411,0	–	(1 411,0)	34 500,0	–	(34 500,0)	35 911,0	–	(35 911,0)
3. Économie urbaine et finances municipales	986,8	–	(986,8)	26 300,0	–	(26 300,0)	27 286,8	–	(27 286,8)
4. Services urbains de base	984,4	–	(984,4)	34 900,0	–	(34 900,0)	35 884,4	–	(35 884,4)
5. Logement et assainissement des bidonvilles	1 291,4	–	(1 291,4)	33 400,0	–	(33 400,0)	34 691,4	–	(34 691,4)
6. Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine	766,0	–	(766,0)	42 100,0	–	(42 100,0)	42 866,0	–	(42 866,0)
7. Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines	1 305,7	–	(1 305,7)	18 000,0	–	(18 000,0)	19 305,7	–	(19 305,7)
<i>Sous-programmes 2020</i>									
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	–	2 032,3	2 032,3	–	51 500,0	51 500,0	–	53 532,3	53 532,3
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	–	2 313,3	2 313,3	–	52 800,0	52 800,0	–	55 113,3	55 113,3
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	–	2 021,4	2 021,4	–	34 600,0	34 600,0	–	36 621,4	36 621,4
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	–	1 578,2	1 578,2	–	81 300,0	81 300,0	–	82 878,2	82 878,2
<b>Total partiel (programme de travail)</b>	<b>7 945,2</b>	<b>7 945,2</b>	<b>–</b>	<b>219 000,0</b>	<b>220 200,0</b>	<b>1 200,0</b>	<b>226 945,2</b>	<b>228 145,2</b>	<b>1 200,0</b>
Appui au programme	988,1	988,1	–	8 300,0	10 800,0	2 500,0	9 288,1	11 788,1	2 500,0
<b>Total</b>	<b>11 162,6</b>	<b>11 162,6</b>	<b>–</b>	<b>240 300,0</b>	<b>237 100,0</b>	<b>(3 200,0)</b>	<b>251 462,6</b>	<b>248 262,6</b>	<b>(3 200,0)</b>

**Chapitre 15 Établissements humains**

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
<b>Postes</b>									
Organes directeurs	–	5	5	–	–	–	–	5	5
Direction exécutive et administration	15	10	(5)	34	34	–	49	44	(5)
Programme de travail									
<i>Sous-programmes 2018-2019</i>									
1. Législation, foncier et gouvernance urbains	8	–	(8)	8	–	(8)	16	–	(16)
2. Planification et aménagement du milieu urbain	9	–	(9)	14	–	(14)	23	–	(23)
3. Économie urbaine et finances municipales	7	–	(7)	8	–	(8)	15	–	(15)
4. Services urbains de base	6	–	(6)	8	–	(8)	14	–	(14)
5. Logement et assainissement des bidonvilles	8	–	(8)	15	–	(15)	23	–	(23)
6. Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine	6	–	(6)	15	–	(15)	21	–	(21)
7. Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines	7	–	(7)	3	–	(3)	10	–	(10)
<i>Sous-programmes 2020</i>									
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	–	13	13	–	18	18	–	31	31
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	–	16	16	–	13	13	–	29	29
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	–	13	13	–	19	19	–	32	32
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	–	9	9	–	21	21	–	30	30
<b>Total partiel (programme de travail)</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>–</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>–</b>	<b>122</b>	<b>122</b>	<b>–</b>
Appui au programme	7	7	–	45	45	–	52	52	–
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>–</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>–</b>	<b>223</b>	<b>223</b>	<b>–</b>

**Budget ordinaire : vue d'ensemble**

15.51 On trouvera dans les tableaux 15.6 et 15.7 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

changements dont il est tenu compte. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 15.6

**Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020	2020	Variation
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)	
<b>Organes directeurs</b>	9,2	40,2	–	–	526,0	526,0	1 308,5	566,2	34,9	601,1	
Direction exécutive et administration	2 210,4	2 189,1	–	–	(526,0)	(526,0)	(24,0)	1 663,1	89,9	1 753,0	
Programme de travail	8 207,5	7 945,2	–	–	–	–	–	7 945,2	451,4	8 396,6	
Appui au programme	1 117,2	988,1	–	–	–	–	–	988,1	56,0	1 044,1	
<b>Total</b>	<b>11 544,3</b>	<b>11 162,6</b>	–	–	–	–	–	<b>11 162,6</b>	<b>632,2</b>	<b>11 794,8</b>	
<b>Grandes catégories de dépenses</b>											
Postes	10 257,1	9 800,6	–	–	–	–	–	9 800,6	554,8	10 355,4	
Autres objets de dépense	1 287,2	1 362,0	–	–	–	–	–	1 362,0	77,4	1 439,4	
<b>Total</b>	<b>11 544,3</b>	<b>11 162,6</b>	–	–	–	–	–	<b>11 162,6</b>	<b>632,2</b>	<b>11 794,8</b>	

Tableau 15.7

**Évolution des postes permanents, par catégorie**

Catégorie	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	1	–
D-2	1	–	–	–	1	–
D-1	4	–	–	–	4	–
P-5	9	–	–	–	9	–
P-4	15	–	–	–	15	–
P-3	14	–	–	–	14	–
P-2/1	5	–	–	–	5	–
<b>Total partiel</b>	<b>49</b>	–	–	–	<b>49</b>	–
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>						
Autres classes	2	–	–	–	2	–
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	–	–	–	<b>2</b>	–

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Autres catégories de personnel</b>						
Agents locaux	22	–	–	–	22	–
<b>Total partiel</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22</b>	<b>–</b>
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>73</b>	<b>–</b>

Note : L'annexe II récapitule les changements, par composante, sous-programme et catégorie de personnel.

Abréviation : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

## Organes directeurs

- 15.52 Les ressources demandées au titre de cette composante serviront à couvrir les dépenses relatives à l'Assemblée d'ONU-Habitat et à ses organes subsidiaires. De janvier 2002 à décembre 2018, ONU-Habitat était dirigé par un Conseil d'administration de 58 membres. En décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution 73/239, par laquelle elle a créé la nouvelle structure de gouvernance d'ONU-Habitat, composée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, organe universel, du Conseil exécutif comptant 36 membres et du Comité des représentants permanents. La première session du nouvel organe directeur doit se tenir en mai 2019. On trouvera dans les tableaux 15.8 et 15.9 des informations sur l'Assemblée d'ONU-Habitat et ses organes subsidiaires et sur les postes et les ressources inscrits au budget ordinaire au titre de cette composante.

Tableau 15.8  
Organes directeurs

	Mandat	Description	Composition		Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
			Gouvernements	Experts	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
Assemblée d'ONU-Habitat	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	L'Assemblée d'ONU-Habitat définit les orientations générales sur les établissements humains et l'urbanisation durable et assure la supervision stratégique des travaux d'ONU-Habitat. Elle approuve le plan stratégique de six ans d'ONU-Habitat. Tous les quatre ans, elle présente un rapport à l'Assemblée générale sur ses activités, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond. Elle se réunit tous les quatre ans pendant cinq jours. Sa première session se tiendra en mai 2019	193	0	40,2	566,2
Comité des représentants permanents	Résolutions 73/239 et 56/206 de l'Assemblée générale et note du Secrétaire	Organe subsidiaire intersessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Comité des représentants permanents est chargé de procéder à un examen de haut niveau à	193	1 :	–	–

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

Mandat	Description	Composition		Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
		Gouvernements	Experts	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
général (A/73/726)	mi-parcours de l'application des décisions et des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat et de préparer la session suivante de l'Assemblée. Il tient tous les quatre ans deux sessions : la première dans le cadre des préparatifs de la session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et la seconde dans le cadre d'un examen à mi-parcours de haut niveau				
Conseil exécutif	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	36	3 : troisième, quatrième et cinquième sessions	–	–
<b>Total</b>		–		<b>40,2</b>	<b>566,2</b>

15.53 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 566 200 dollars et fait apparaître une augmentation de 526 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 15.9 et dans les figures 15.III et 15.IV.

Figure 15.III

**Organes directeurs : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire**

(En millions de dollars des États-Unis)

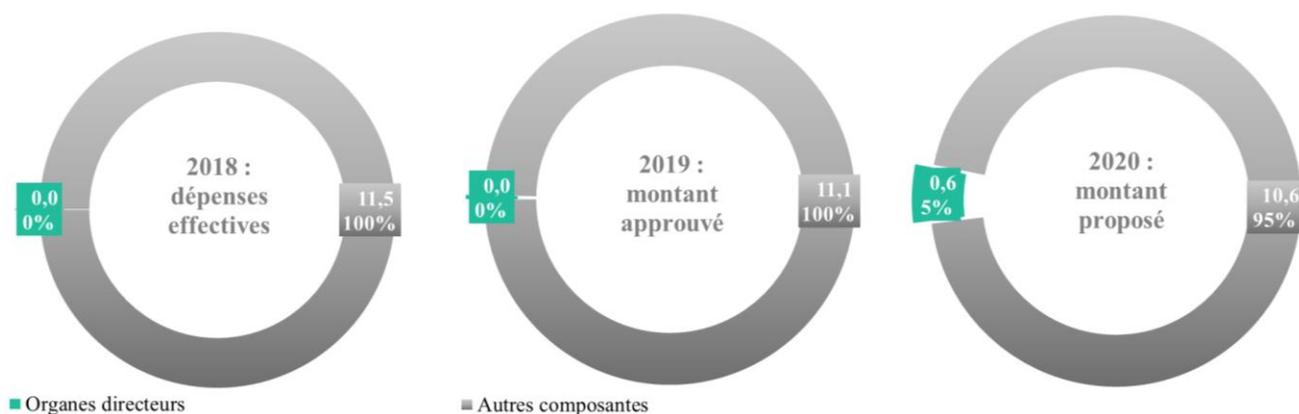


Tableau 15.9

**Organes directeurs : évolution des ressources financières et des postes**

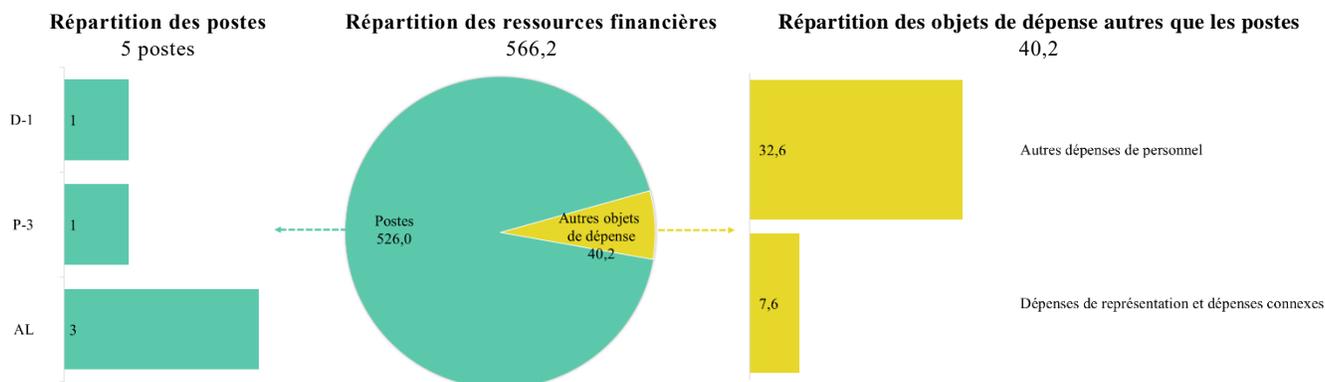
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	–	–	–	–	526,0	526,0	–	526,0
Autres objets de dépense	9,2	40,2	–	–	–	–	–	40,2
<b>Total</b>	<b>9,2</b>	<b>40,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>526,0</b>	<b>526,0</b>	<b>1 308,5</b>	<b>566,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		–	–	–	2	2	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	3	3	–	3
<b>Total</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>5</b>

Figure 15.IV

**Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

15.54 La variation de 526 000 dollars s'explique comme suit :

**Autres changements.** Transfert de cinq postes [1 D-1, 1 P-3 et 3 postes d'agent(e) des services généraux (agent(e) local(e))] du secrétariat des organes directeurs de la composante Direction exécutive et administration à la composante Organes directeurs, afin d'assurer une meilleure correspondance entre l'objet des postes et la composante dont ils relèvent et d'améliorer ainsi la transparence.

15.55 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 300 000 dollars, comme indiqué au tableau 15.5. Elles serviront à financer les travaux du secrétariat des organes directeurs. Le montant des ressources extrabudgétaires augmente de 300 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019, des ressources précédemment affectées à la composante Direction exécutive et administration ayant été transférées afin d'apporter un appui aux organes directeurs, le but étant

d'assurer une meilleure correspondance entre l'objet des ressources et la composante à laquelle elles sont affectées.

### **Direction exécutive et administration**

- 15.56 La composante Direction exécutive et administration relève de la responsabilité de la Directrice exécutive, qui est secondée par le Directeur exécutif adjoint, et comprend la Section des stratégies et des politiques, la Section de l'évaluation et la Division des relations extérieures, ainsi que les bureaux de liaison de New York, Bruxelles et Genève. La Directrice exécutive donne des orientations générales afin de permettre à ONU-Habitat d'exécuter son plan stratégique ainsi que son programme de travail et son budget annuels de façon efficace et rationnelle. Par ailleurs, le Bureau de la Directrice exécutive est également chargé des relations du Programme avec les États Membres et les bureaux, programmes, fonds et organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres partenaires participant à la mise en œuvre, à l'échelle du système, du Programme pour l'habitat, du Programme 2030 et d'autres activités prescrites.
- 15.57 La Section des stratégies et des politiques établit et actualise des documents d'orientation et des documents stratégiques importants en veillant à ce que les problèmes et perspectives qui se présentent dans le domaine de l'urbanisme soient traités de manière cohérente tant au niveau des programmes que du fond. Elle veille aussi à ce que ces travaux s'appuient sur les résultats des dernières recherches et évaluations fondées sur l'observation des faits concernant le développement urbain durable et les problématiques liées aux établissements humains. Elle fournit à la Directrice exécutive et au Directeur exécutif adjoint des conseils sur les stratégies et les politiques à adopter, supervise l'élaboration d'une stratégie de gestion axée sur les résultats, appuie et coordonne la conception et l'application des mesures de réforme et de gestion du changement ainsi que l'élaboration des contributions aux rapports du Secrétaire général et pilote les efforts visant à créer des conditions propices à l'innovation. Dans le cadre du plan de travail annuel pour 2020, la Section exécutera les produits suivants : outils de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025, déclarations de politique générale de la Directrice exécutive, rapport du Secrétaire général sur l'application des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et le renforcement d'ONU-Habitat, et rapport de la Directrice exécutive sur les activités d'ONU-Habitat, y compris les questions de coordination.
- 15.58 Le Groupe de l'évaluation indépendante est chargé de coordonner les activités d'évaluation d'ONU-Habitat et d'améliorer les dispositifs d'évaluation conformément aux normes et aux règles d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies. Il établira le plan d'évaluation de l'organisation, assurera la gestion, la conduite et le suivi des évaluations afin d'étayer la prise de décisions et s'attachera à améliorer l'apprentissage, les résultats et l'application du principe de responsabilité. Avec l'appui d'experts externes, il supervisera les évaluations institutionnelles visant à analyser des questions d'importance stratégique concernant l'efficacité du développement, la performance organisationnelle et la cohérence des normes et des activités. Le Groupe apporte également son concours à la réalisation des évaluations décentralisées, qui sont généralement menées par des évaluateurs externes mais gérées par les services organiques, notamment les bureaux régionaux, les bureaux de pays et les divisions du siège. Il contribuera en outre aux auto-évaluations qui seront menées en 2020 par les bureaux compétents. Il continuera de suivre la manière dont les évaluations sont utilisées et les recommandations issues des évaluations appliquées. Il fera régulièrement rapport à l'administration et aux organes directeurs d'ONU-Habitat sur les activités menées dans le cadre de la fonction d'évaluation.
- 15.59 La Division des relations extérieures supervise le secrétariat des organes directeurs (qui relève de la composante Organes directeurs) et les bureaux de liaison d'ONU-Habitat à New York, Bruxelles et Genève et s'occupe des partenariats et des activités de sensibilisation et de communication, notamment des relations avec le secteur privé. Par l'intermédiaire du secrétariat des organes directeurs et des bureaux de liaison à New York, Bruxelles et Genève, elle pilote et facilite les

relations intergouvernementales d'ONU-Habitat et assure la fourniture de services aux organes directeurs, en particulier à l'Assemblée d'ONU-Habitat et à ses organes subsidiaires.

- 15.60 La Division des relations extérieures supervise l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'association des parties prenantes, des procédures d'accréditation, des dispositifs de collaboration et de la stratégie de partenariat. Elle joue un rôle moteur dans la mobilisation et la gestion de plusieurs partenaires stratégiques, notamment le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et d'autres parties prenantes, afin de mener des activités de sensibilisation et de renforcer l'action menée en faveur de l'urbanisation durable et du développement durable des établissements humains, à tous les niveaux, et de mobiliser des ressources à cet égard. Elle facilite également la concertation avec les parties prenantes et la participation aux processus intergouvernementaux d'ONU-Habitat.
- 15.61 La Division des relations extérieures facilite et dirige les activités de promotion, de sensibilisation et de communication. Elle s'emploie à mieux faire connaître les questions relatives aux villes et l'impact des activités d'ONU-Habitat par divers moyens : messages convaincants, communiqués de presse, discours, documents d'information, diffusion mondiale de programmes de radio et télévision, médias sociaux, site Web mondial, expositions, vidéos et reportages axés sur la dimension humaine et les résultats obtenus. Elle coordonne le Forum urbain mondial, qui donne une voix à toutes les parties prenantes. Elle anime également la Campagne urbaine mondiale, la Journée mondiale de l'habitat, la Journée mondiale des villes et d'autres campagnes et concours sur des thématiques urbaines qui sont organisés à l'échelle régionale et nationale. L'accent sera mis sur la mise en œuvre d'activités de communication et de sensibilisation efficaces, le but étant d'influencer l'élaboration de politiques et de mettre en commun des solutions novatrices et des bonnes pratiques au moyen de réseaux de partenariats et de plateformes de mobilisation ainsi que d'améliorer l'image et l'identité d'ONU-Habitat.
- 15.62 La Division des relations extérieures s'attachera à promouvoir : le rôle moteur que joue ONU-Habitat – et en particulier l'Assemblée, le Conseil exécutif et le Comité des représentants permanents – au niveau mondial en ce qui concerne le développement urbain durable ; les affaires intergouvernementales, y compris les questions soumises à l'examen de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ; la coordination interinstitutions à l'échelle du système des Nations Unies ; l'établissement des rapports du Secrétaire général. Elle supervisera la collaboration avec les organes intergouvernementaux, les banques de développement et d'autres institutions multilatérales et bilatérales. Elle s'efforcera de mobiliser des soutiens publics, politiques et financiers et de renforcer la collaboration à tous les niveaux de sorte que les plans de développement et les cadres d'action nationaux, les partenariats public-privé et les choix d'investissement permettent de transposer à une plus grande échelle les activités relatives au développement urbain durable. Elle apportera son concours à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie sur le développement urbain durable applicable à l'échelle du système des Nations Unies et d'un cadre de mise en œuvre collaboratif visant à renforcer la coordination des activités des organismes des Nations Unies. Elle coordonnera également la mise en œuvre de la stratégie vis-à-vis du secteur privé, de la politique relative aux parties prenantes, du dispositif de collaboration et de la stratégie de partenariat dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes et des programmes d'ONU-Habitat.
- 15.63 Grâce à des instruments financiers tels que le mécanisme multipartite au service du développement urbain durable et le Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées, la Division des relations extérieures jouera un rôle de catalyseur en mobilisant des ressources et en encourageant les investissements dans le développement urbain durable au niveau des villes et à l'échelle infranationale et nationale.
- 15.64 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier à la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), ONU-Habitat incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, il est à souligner

que pour plus de 70 % des nouveaux projets, des rapports sur la conformité au Système de garanties environnementales et sociales ont été établis au cours de la phase de conception. En outre, conformément à la politique relative à ce système mise en place par ONU-Habitat en 2016, des rapports sur la conformité au Système devront être établis deux fois par an durant la phase d'exécution de tous les projets. En 2020, ONU-Habitat adoptera une version révisée de la politique de 2016, qui intégrera la stratégie commune de l'ONU en matière de gestion de l'environnement, en application des décisions du Groupe de la gestion de l'environnement, dont il fait partie. Conformément à cette politique révisée, les pratiques environnementales et la communication d'informations sur l'état de l'environnement porteront, à tous les stades de la gestion du cycle des projets, sur des questions plus larges et s'appuieront sur le principe consistant non pas uniquement à éviter de causer du tort, mais également à faire le bien.

15.65 On trouvera dans le tableau 15.10 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 15.10  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	50	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	10,9	100	100

15.66 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 663 100 dollars et fait apparaître une diminution de 526 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 15.11 et dans les figures 15.V et 15.VI.

Figure 15.V

**Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire**

(En millions de dollars des États-Unis)

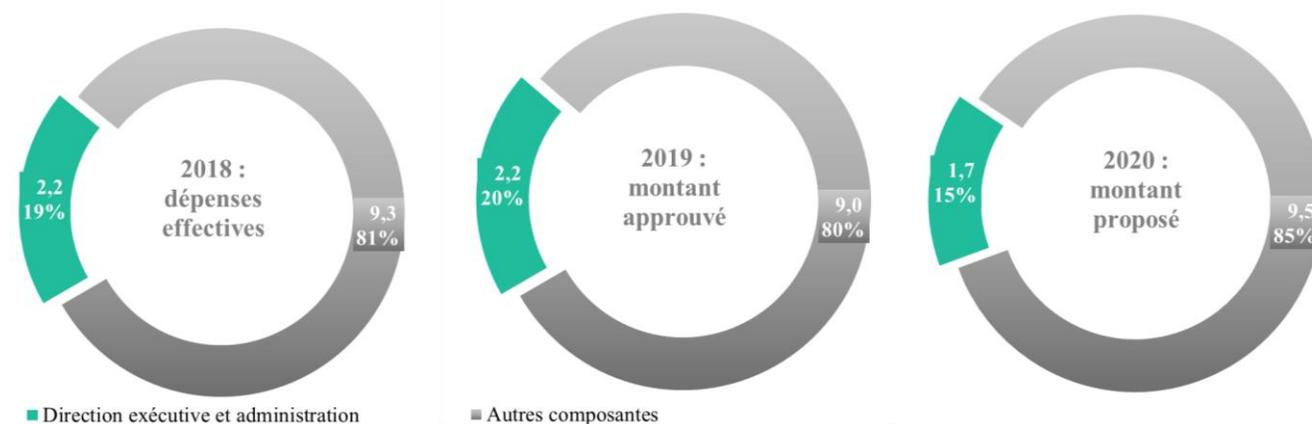


Tableau 15.11

**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

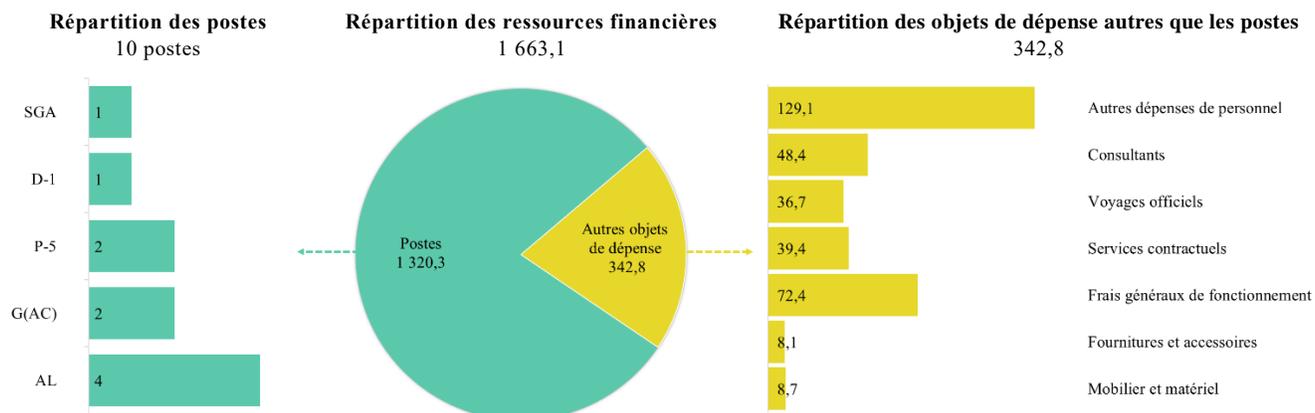
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 938,8	1 846,3	–	–	(526,0)	(526,0)	(28,5)	1 320,3
Autres objets de dépense	271,6	342,8	–	–	–	–	–	342,8
<b>Total</b>	<b>2 210,4</b>	<b>2 189,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(526,0)</b>	<b>(526,0)</b>	<b>(24,0)</b>	<b>1 663,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	(2)	(2)	(33,3)	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	(3)	(3)	(33,3)	6
<b>Total</b>		<b>15</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>	<b>(33,3)</b>	<b>10</b>

Figure 15.VI

**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020  
(avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

15.67 La variation de 526 000 dollars s'explique comme suit :

**Autres changements.** Une variation des ressources imputable à la perte de cinq postes [1 D-1, 1 P-3 et 3 postes d'agent(e) des services généraux (agent(e) local(e))] du secrétariat des organes directeurs qu'il est proposé de transférer de la composante Direction exécutive et administration à la composante Organes directeurs.

15.68 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 5 800 000 dollars, qui permettra de financer 34 postes, comme indiqué au tableau 15.5, ainsi que les objets de dépense connexes. Le montant des ressources extrabudgétaires diminue de 7 200 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019, ce qui tient essentiellement aux facteurs suivants : absence de crédits demandés pour le financement du Forum urbain mondial en 2020, étant donné que le Forum aura lieu en 2019 et qu'aucune session n'est prévue pour 2020 ; transfert de ressources aux organes directeurs, ainsi qu'aux sous-programmes pertinents, sur la base des domaines thématiques auxquels se rattachent les activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires qui sont exécutées par la Division des relations extérieures.

### **Programme de travail**

15.69 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 7 945 200 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 15.VII et 15.VIII et dans le tableau 15.12.

15.70 Le montant de 7 945 200 dollars qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 au titre du programme de travail servirait en grande partie (soit 6 987 800 dollars) à financer les postes transférés de l'ancienne structure à la nouvelle, comme indiqué au tableau A.2 de l'annexe II. Dans un premier temps, le montant de 957 400 dollars prévu pour les objets de dépense autres que les postes a été réparti équitablement entre les quatre nouveaux sous-programmes, puisque la charge de travail que représentent les activités normatives et les programmes d'appui aux États Membres est équivalente. Cette redistribution touche les catégories suivantes, sans que le montant global change : frais généraux de fonctionnement, services contractuels, voyages, autres dépenses de personnel, consultants, experts, mobilier et matériel, fournitures et accessoires.

Figure 15.VII

### **Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire**

(En millions de dollars des États-Unis)

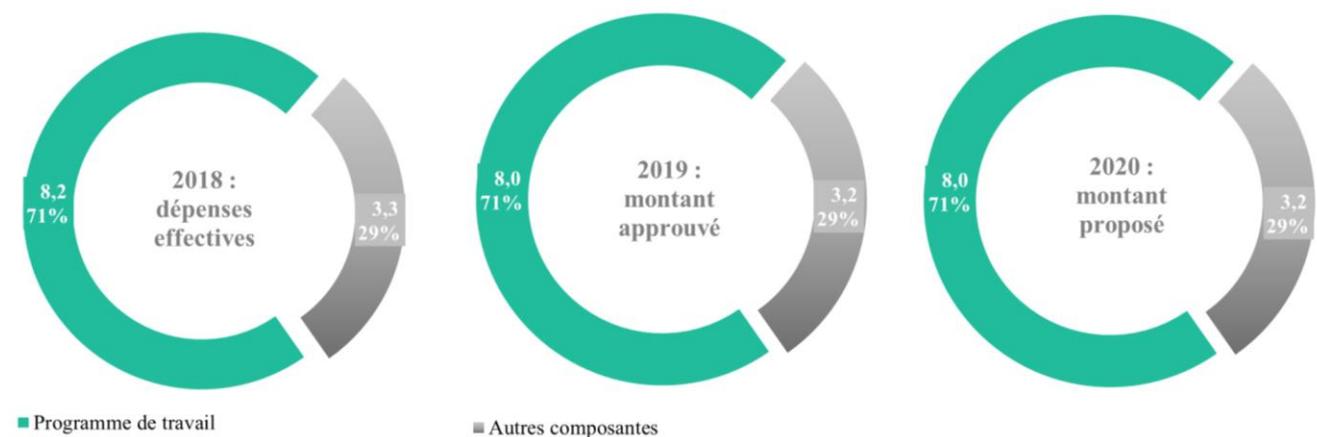


Tableau 15.12

**Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

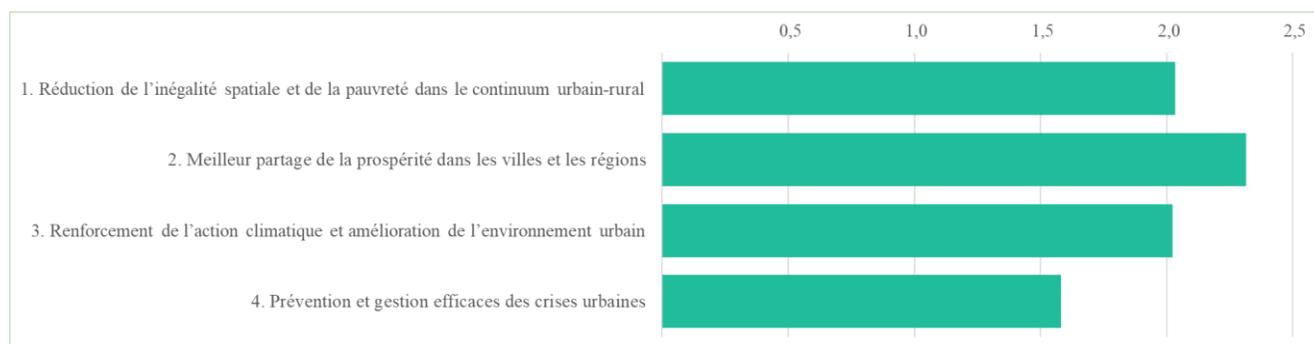
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par sous-programme</b>									
<i>Sous-programmes 2018-2019</i>									
1. Législation, foncier et gouvernance urbains	1 250,1	1 199,9	–	–	(1 199,9)	(1 199,9)	(100,0)	–	
2. Planification et aménagement du milieu urbain	1 358,0	1 411,0	–	–	(1 411,0)	(1 411,0)	(100,0)	–	
3. Économie urbaine et finances municipales	1 015,2	986,8	–	–	(986,8)	(986,8)	(100,0)	–	
4. Services urbains de base	952,3	984,4	–	–	(984,4)	(984,4)	(100,0)	–	
5. Logement et assainissement des bidonvilles	1 334,1	1 291,4	–	–	(1 291,4)	(1 291,4)	(100,0)	–	
6. Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine	746,6	766,0	–	–	(766,0)	(766,0)	(100,0)	–	
7. Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines	1 551,1	1 305,7	–	–	(1 305,7)	(1 305,7)	(100,0)	–	
<i>Sous-programmes 2020</i>									
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain- rural	–	–	–	–	2 032,3	2 032,3	–	2 032,3	
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	–	–	–	–	2 313,3	2 313,3	–	2 313,3	
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	–	–	–	–	2 021,4	2 021,4	–	2 021,4	
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	–	–	–	–	1 578,2	1 578,2	–	1 578,2	
<b>Total</b>	<b>8 207,5</b>	<b>7 945,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7 945,2</b>	
<b>Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	7 221,5	6 987,8	–	–	–	–	–	6 987,8	
Autres objets de dépense	986,0	957,4	–	–	–	–	–	957,4	
<b>Total</b>	<b>8 207,5</b>	<b>7 945,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7 945,2</b>	
<b>Postes, par sous-programme</b>									
<i>Sous-programmes 2018-2019</i>									
1. Législation, foncier et gouvernance urbains		8	–	–	(8)	(8)	(100,0)	–	

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
2. Planification et aménagement du milieu urbain		9	–	–	(9)	(9)	(100,0)	–	
3. Économie urbaine et finances municipales		7	–	–	(7)	(7)	(100,0)	–	
4. Services urbains de base		6	–	–	(6)	(6)	(100,0)	–	
5. Logement et assainissement des bidonvilles		8	–	–	(8)	(8)	(100,0)	–	
6. Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine		6	–	–	(6)	(6)	(100,0)	–	
7. Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines		7	–	–	(7)	(7)	(100,0)	–	
<i>Sous-programmes 2020</i>									
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural		–	–	–	13	13	–	13	
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions		–	–	–	16	16	–	16	
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain		–	–	–	13	13	–	13	
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines		–	–	–	9	9	–	9	
<b>Total</b>		<b>51</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>51</b>	

Figure 15.VIII  
**Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme**

(En millions de dollars des États-Unis)



15.71 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 220 200 000 dollars, qui permettront de financer 71 postes, comme indiqué au tableau 15.5, ainsi que les objets de dépense

connexes. Elles serviront à couvrir les activités des quatre sous-programmes, qui sont décrites pour chacun d'entre eux. L'augmentation de 1 200 000 dollars par rapport aux prévisions pour 2019 tient au transfert de ressources de la composante Direction exécutive et administration à la composante Programme de travail, de manière à mieux tenir compte des domaines thématiques des activités exécutées par la Division des relations extérieures. Ce changement est conforme au nouveau plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025, dans lequel l'accent est mis sur le renforcement dans le système des Nations Unies du rôle de coordonnateur d'ONU-Habitat qui est chargé d'appuyer et de suivre la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des éléments des objectifs du développement durable qui concernent les villes, ainsi que d'en rendre compte.

### Sous-programme 1 Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

15.72 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 032 300 dollars, compte tenu du fait que les ressources précédemment réparties entre les sept sous-programmes de l'ancienne structure ont été transférées aux quatre nouveaux sous-programmes, sans que le montant global change, conformément au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 15.13 et la figure 15.IX.

Tableau 15.13

#### Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

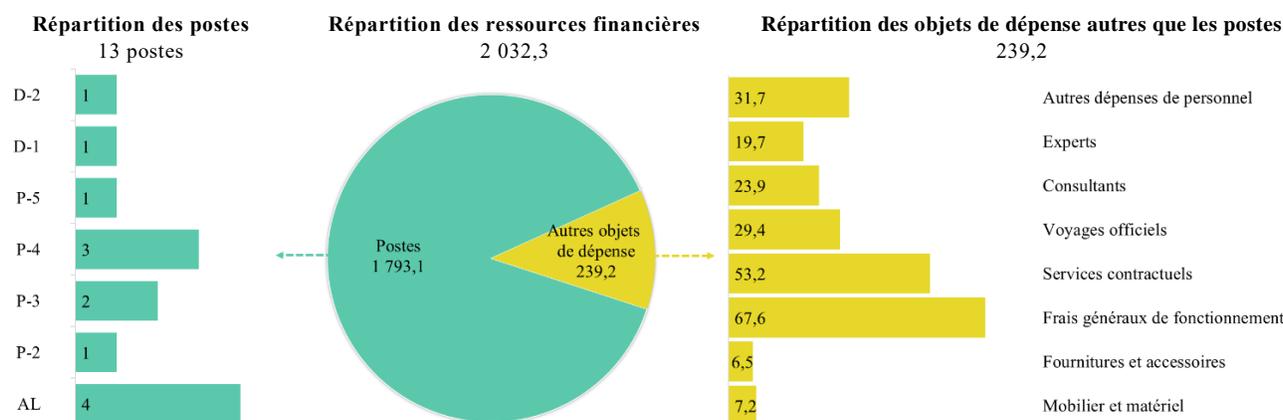
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	–	–	–	–	1 793,1	1 793,1	–	1 793,1
Autres objets de dépense	–	–	–	–	239,2	239,2	–	239,2
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 032,3</b>	<b>2 032,3</b>	<b>–</b>	<b>2 032,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		–	–	–	9	9	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	4	4	–	4
<b>Total</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>13</b>

Figure 15.IX

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



*Abréviation* : AL = agent(e) local(e).

15.73 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 51 500 000 dollars, qui permettront de financer 18 postes, comme indiqué au tableau 15.5, ainsi que les objets de dépense connexes. Ces ressources seront fournies par le fonds à des fins générales, les fonds d'appui au programme, le fonds à des fins spéciales et le fonds de coopération technique de la Fondation. Elles serviront à financer les activités destinées à réduire les inégalités entre communautés et à l'intérieur des communautés et à atténuer la pauvreté dans les communautés du continuum urbain-rural. Il pourra s'agir de projets portant sur l'urbanisme, la réalisation des droits fonciers et la mise en application d'un développement urbain intégré.

**Sous-programme 2**  
**Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions**

15.74 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 313 300 dollars, compte tenu du fait que les ressources précédemment réparties entre les sept sous-programmes de l'ancienne structure ont été transférées aux quatre nouveaux sous-programmes, sans que le montant global change, conformément au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 15.14 et la figure 15.X.

Tableau 15.14

**Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

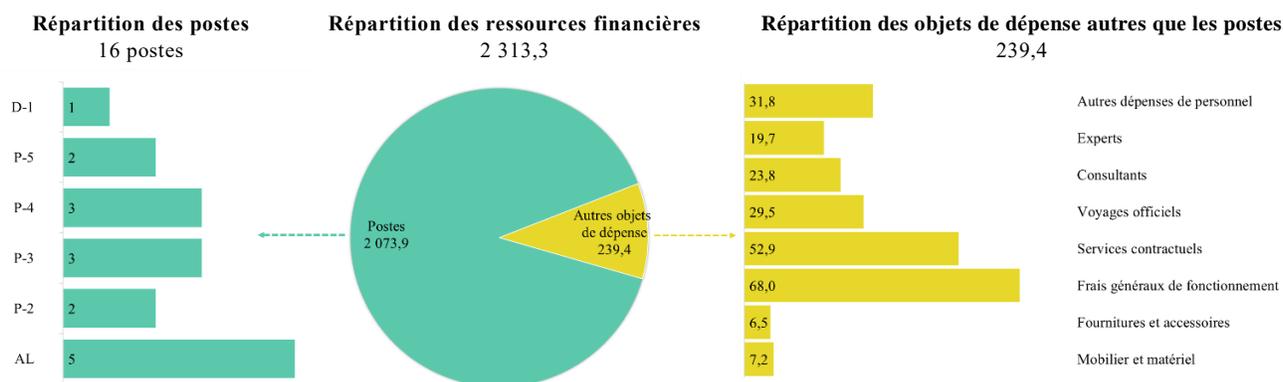
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	–	–	–	–	2 073,9	2 073,9	–	2 073,9
Autres objets de dépense	–	–	–	–	239,4	239,4	–	239,4
<b>Total</b>	–	–	–	–	<b>2 313,3</b>	<b>2 313,3</b>	–	<b>2 313,3</b>

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		–	–	–	11	11	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	5	5	–	5
<b>Total</b>		–	–	–	<b>16</b>	<b>16</b>	–	<b>16</b>

Figure 15.X

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

15.75 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 52 800 000 dollars, qui permettront de financer 13 postes, comme indiqué au tableau 15.5, ainsi que les objets de dépense connexes. Ces ressources seront fournies par le fonds à des fins générales, les fonds d'appui au programme, le fonds à des fins spéciales et le fonds de coopération technique de la Fondation. Elles serviront à financer les activités visant à améliorer le partage de la prospérité dans les villes et les régions. Il pourra s'agir par exemple d'activités de création d'emplois et de moyens de subsistance, de projets d'amélioration des compétences et de formation professionnelle, et d'appui aux politiques urbaines nationales.

**Sous-programme 3  
Renforcement de l'action climatique et amélioration  
de l'environnement urbain**

15.76 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 021 400 dollars, compte tenu du fait que les ressources précédemment réparties entre les sept sous-programmes de l'ancienne structure ont été transférées aux quatre nouveaux sous-programmes, sans que le montant global change, conformément au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 15.15 et la figure 15.XI.

Tableau 15.15

**Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes**

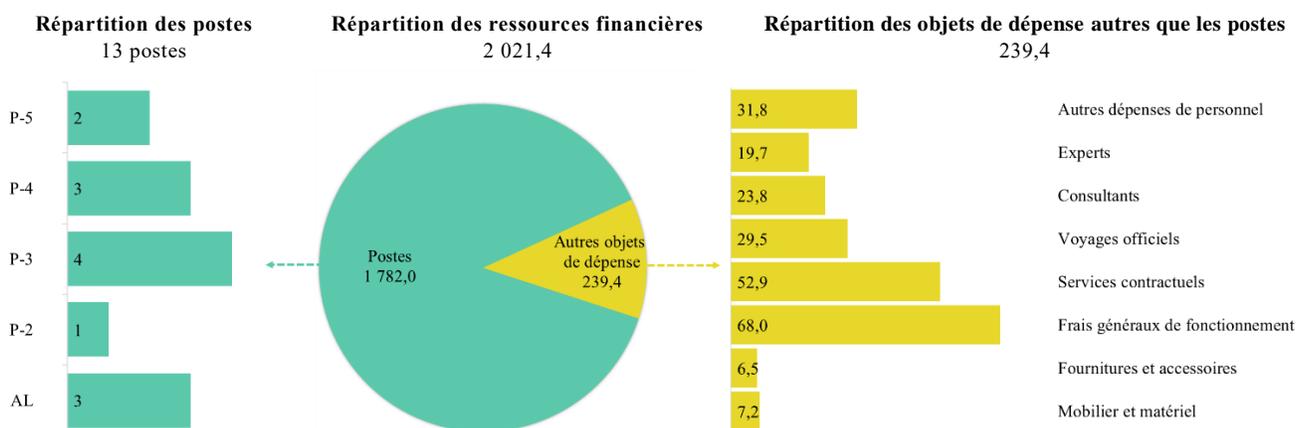
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	–	–	–	–	1 782,0	1 782,0	–	1 782,0
Autres objets de dépense	–	–	–	–	239,4	239,4	–	239,4
<b>Total</b>	–	–	–	–	<b>2 021,4</b>	<b>2 021,4</b>	–	<b>2 021,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		–	–	–	10	10	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	3	3	–	3
<b>Total</b>		–	–	–	<b>13</b>	<b>13</b>	–	<b>13</b>

Figure 15.XI

**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



*Abréviation* : AL = agent(e) local(e).

15.77 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 34 600 000 dollars, qui permettront de financer 19 postes, comme indiqué au tableau 15.5, ainsi que les objets de dépense connexes. Ces ressources seront fournies par le fonds à des fins générales, les fonds d'appui au programme, le fonds à des fins spéciales et le fonds de coopération technique de la Fondation. Elles serviront à financer les activités de renforcement de l'action climatique et d'amélioration de l'environnement urbain de manière intégrée, à tous les niveaux gouvernementaux et territoriaux. Il pourra s'agir de projets sur la gouvernance de la planification urbaine ou du programme pour des villes propres et vertes.

### Sous-programme 4 Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

15.78 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 578 200 dollars, compte tenu du fait que les ressources précédemment réparties entre les sept sous-programmes de l'ancienne structure ont été transférées aux quatre nouveaux sous-programmes, sans que le montant global change, conformément au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 15.16 et la figure 15.XII.

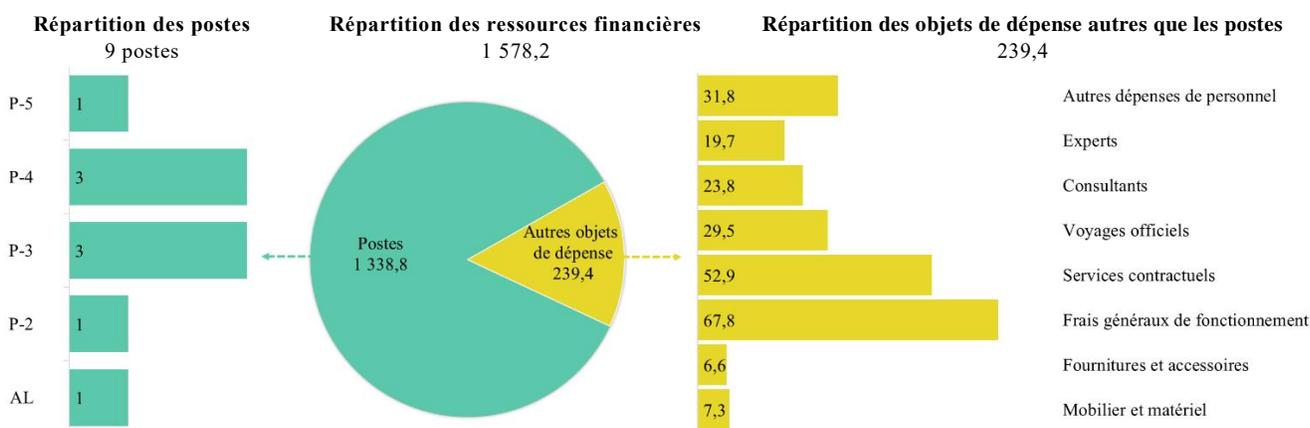
Tableau 15.16  
**Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	–	–	–	–	1 338,8	1 338,8	–	1 338,8
Autres objets de dépense	–	–	–	–	239,4	239,4	–	239,4
<b>Total</b>	–	–	–	–	<b>1 578,2</b>	<b>1 578,2</b>	–	<b>1 578,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		–	–	–	8	8	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		–	–	–	1	1	–	1
<b>Total</b>		–	–	–	<b>9</b>	<b>9</b>	–	<b>9</b>

Figure 15.XII  
**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : AL = agent(e) local(e).

15.79 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 81 300 000 dollars, qui permettront de financer 21 postes, comme indiqué au tableau 15.5, ainsi que les objets de dépense connexes. Ces ressources seront fournies par le fonds à des fins générales, les fonds d'appui au programme, le fonds à des fins spéciales et le fonds de coopération technique de la Fondation. Elles serviront à financer les activités visant à améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines. Il pourra s'agir du projet relatif aux migrations et aux villes ou des efforts visant à appuyer le projet du Programme mondial d'ONU-Habitat sur les espaces publics.

### Appui au programme

15.80 L'appui au programme sera assuré par la Division de la gestion et des opérations, qui coordonne la mobilisation des ressources, la gestion et l'administration des ressources financières et humaines, l'administration des projets, les services d'appui dans les domaines des technologies de l'information et des communications, des systèmes de gestion des informations et des connaissances et des modes de fonctionnement, les fonctions de contrôle et les fonctions juridiques. Elle est également chargée de la coordination des fonctions d'assurance qualité, notamment de la gestion axée sur les résultats, de la planification et du contrôle de l'exécution des programmes, ainsi que l'établissement des rapports correspondants. ONU-Habitat bénéficie de l'appui de l'Office des Nations Unies à Nairobi, notamment en matière de gestion financière et de comptabilité, de gestion des ressources humaines, de directives opérationnelles et de modes de fonctionnement ainsi que de services d'informatique et de communications. D'autres prestataires, dont le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, lui prêtent également assistance aux niveaux national et régional.

15.81 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 988 100 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 15.XIII et 15.XIV et dans le tableau 15.17.

Figure 15.XIII  
**Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire**

(En millions de dollars des États-Unis)

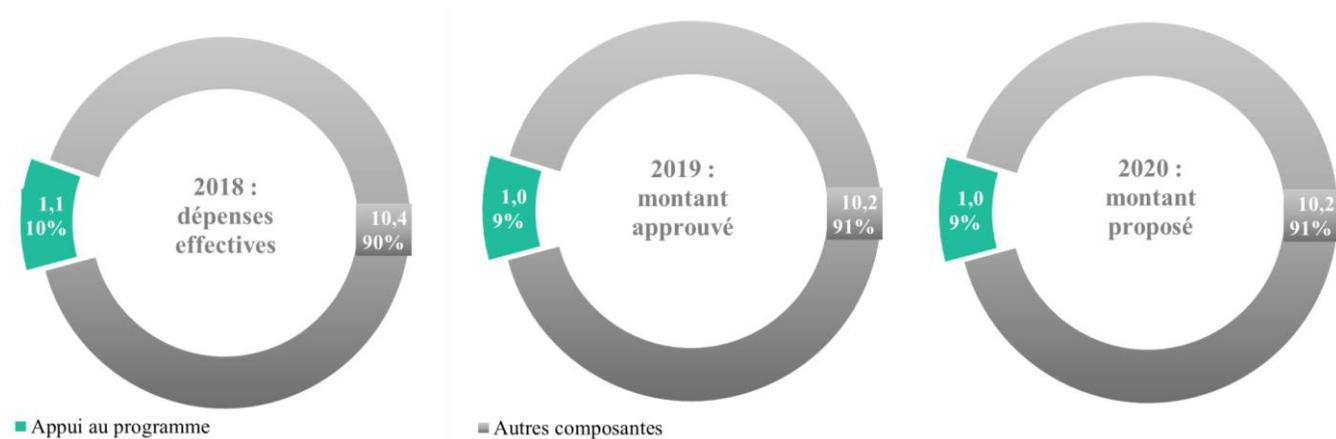


Tableau 15.17

**Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes**

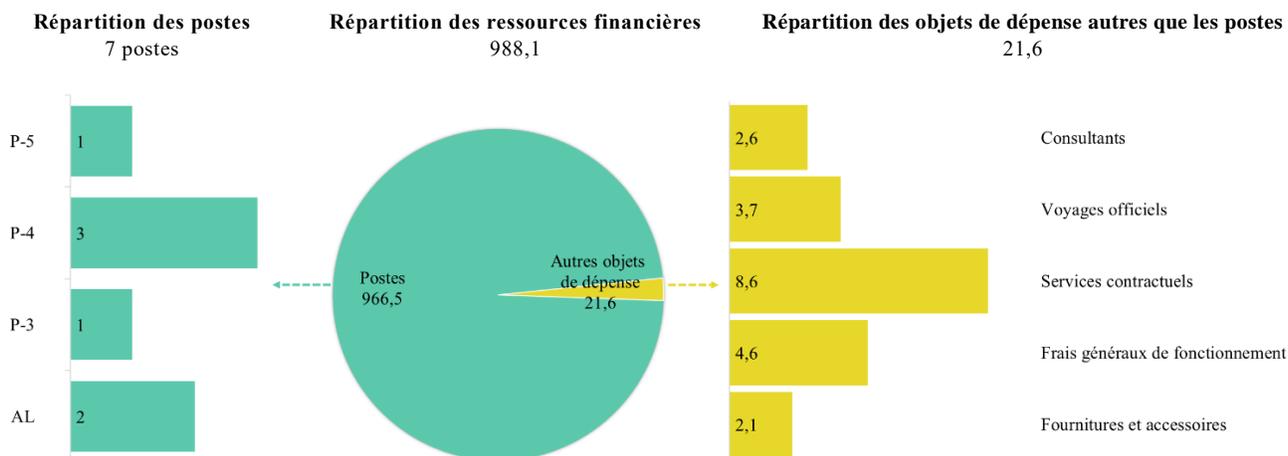
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 096,8	966,5	–	–	–	–	–	966,5
Autres objets de dépense	20,4	21,6	–	–	–	–	–	21,6
<b>Total</b>	<b>1 117,2</b>	<b>988,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>988,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>

Figure 15.XIV

**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

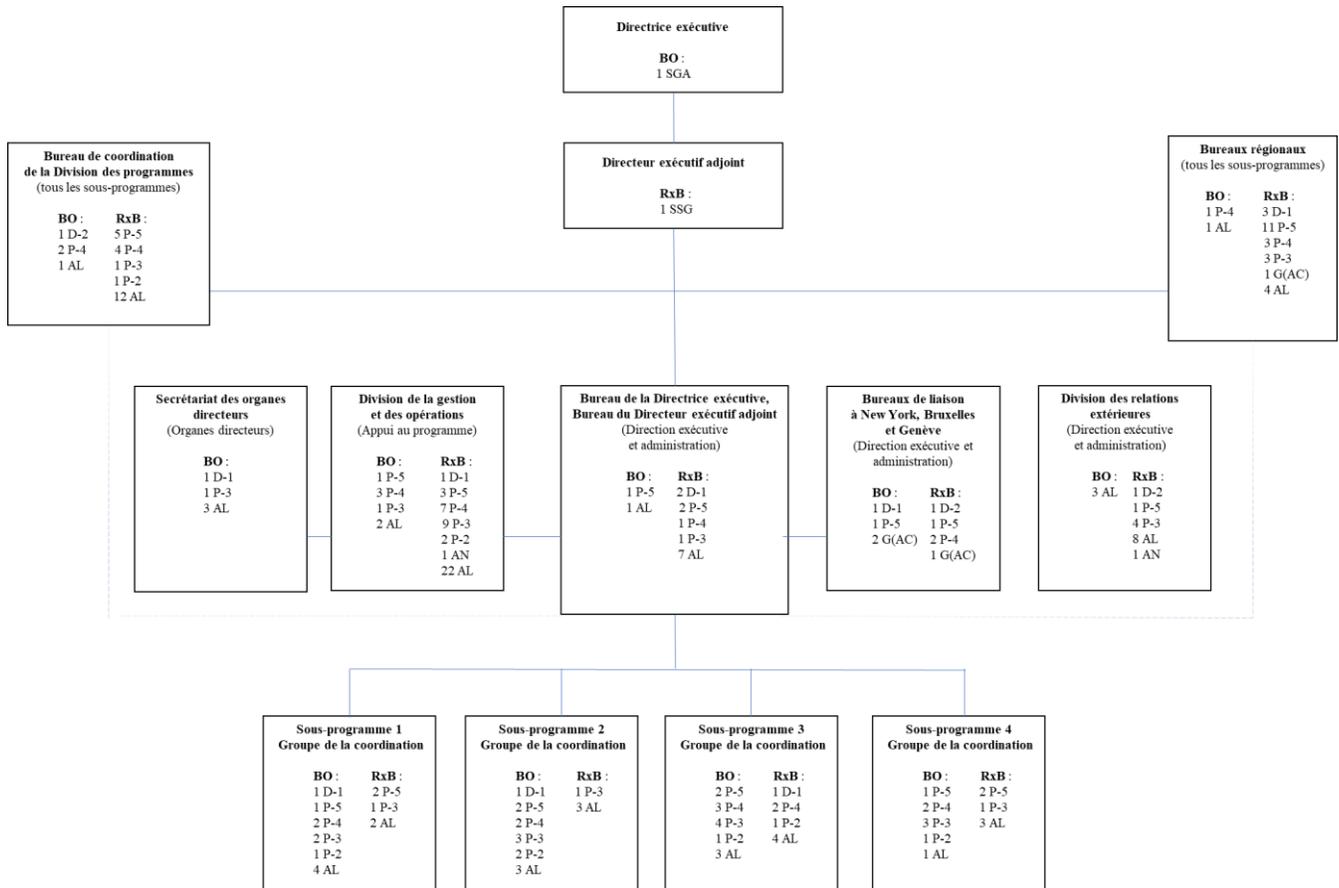


Abréviation : AL = agent(e) local(e).

15.82 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant de 10 800 000 dollars, en augmentation de 2 500 000 dollars par rapport à 2019, qui permettront de financer 45 postes, comme indiqué au tableau 15.5, ainsi que les objets de dépense connexes. Ces ressources serviront à renforcer les capacités de la Division de la gestion et des opérations, qui sera ainsi mieux à même de fournir un appui au programme de travail extrabudgétaire, notamment des services financiers, administratifs et informatiques et des services de contrôle et de coordination.

## Annexe I

### Organigramme et répartition des postes pour 2020



*Abréviations* : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

## Annexe II

## Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents

Tableau A.1

## Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
<b>Organes directeurs</b>	1	D-1	<b>Transfert</b> du poste de Chef du protocole	
	1	P-3	<b>Transfert</b> d'un poste de fonctionnaire des relations extérieures	
	1	AL	<b>Transfert</b> d'un poste d'assistant(e) aux relations et liaisons	Postes du secrétariat des organes directeurs, transférés de la composante Direction exécutive et administration à la composante Organes directeurs
	1	AL	<b>Transfert</b> d'un poste d'assistant(e) administratif(ve)	
	1	AL	<b>Transfert</b> d'un poste d'assistant(e) (gestion des programmes)	
<b>Direction exécutive et administration</b>				
(1)	D-1	<b>Transfert</b> du poste de Chef du protocole		
(1)	P-3	<b>Transfert</b> d'un poste de fonctionnaire des relations extérieures		
(1)	AL	<b>Transfert</b> d'un poste d'assistant(e) aux relations et liaisons		
(1)	AL	<b>Transfert</b> d'un poste d'assistant(e) administratif(ve)		
(1)	AL	<b>Transfert</b> d'un poste d'assistant(e) (gestion des programmes)		
<b>Total</b>	-			

*Abréviation* : AL = agent(e) local(e).

Tableau A.2

**Récapitulatif, par sous-programme, des transferts de postes permanents qu'il est proposé d'effectuer de l'ancienne à la nouvelle structure**

	<i>Sous-programme 1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural (nouvelle structure)</i>	<i>Sous-programme 2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions (nouvelle structure)</i>	<i>Sous-programme 3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain (nouvelle structure)</i>	<i>Sous-programme 4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines (nouvelle structure)</i>
Sous-programme 1. Législation, foncier et gouvernance urbains (ancienne structure)	1 spécialiste de la gestion des programmes (P-4) 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3) 1 assistant(e) administratif(ive) (AL)	1 chef de service (P-5) 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-4) 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3)	1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3)	1 assistant(e) administratif(ive) (AL)
Sous-programme 2. Planification et aménagement du milieu urbain	1 directeur(rice) (D-2)	1 chef de service (D-1) 3 assistants administratifs (AL)	1 administrateur(rice) de programmes (hors classe) (P-5) 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-4) 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3)	1 spécialiste de la gestion des programmes (P-4)
Sous-programme 3. Économie urbaine et finances municipales	1 assistant(e) (gestion des programmes) hors classe (AL) 1 assistant(e) administratif(ive) (AL)	1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3) 1 administrateur(rice) de programme adjoint (P-2)	1 chef de section (P-5) 1 assistant(e) administratif(ive) (AL)	1 spécialiste adjoint de la gestion des programmes (P-2)
Sous-programme 4. Services urbains de base (ancienne structure)	1 chef de section (P-5) 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-4) 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3) 1 spécialiste adjoint(e) de la gestion des programmes (P-2) 1 assistant(e) (gestion des programmes) (AL)		1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3)	
Sous-programme 5. Logement et assainissement des bidonvilles (ancienne structure)	1 spécialiste de la gestion des programmes (P-4)	1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3) 1 assistant(e) (gestion des programmes) hors classe (AL)	1 statisticien(ne) (P-4)	1 chef de section (P-5) 2 spécialistes de la gestion des programmes (P-4) 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3)

	<i>Sous-programme 1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural (nouvelle structure)</i>	<i>Sous-programme 2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions (nouvelle structure)</i>	<i>Sous-programme 3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain (nouvelle structure)</i>	<i>Sous-programme 4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines (nouvelle structure)</i>
Sous-programme 6. Réduction des risques, reconstruction et résilience urbaine (ancienne structure)		1 chef de groupe (P-4) 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-4) 1 spécialiste adjoint(e) de la gestion des programmes (P-2) 1 assistant(e) administratif(ive) (AL)	1 assistant(e) administratif(ive) (AL)	1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3)
Sous-programme 7. Recherche et renforcement des capacités concernant les questions urbaines (ancienne structure)	1 chef de service (D-1)	1 chef de section (P-5)	1 spécialiste de la gestion des programmes (P-4) 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3) 1 spécialiste adjoint(e) de la gestion des programmes (P-2) 1 assistant(e) (gestion des programmes) hors classe (AL)	1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3)

*Abréviation* : AL = agent(e) local(e).